



La production d'ovins allaitants en France

Une vraie chance pour les territoires

Rapport établi par

Yves SIMON

**Député de l'Allier
Maire de Meillard**

Janvier 2007

« Une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait:
- *S'il te plaît... dessine-moi un mouton!* ...
J'ai besoin d'un mouton. ...
Je veux un mouton qui vive longtemps... »

Le petit prince - Antoine De Saint-Exupéry

Remerciements à

Raymond FIGUET, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts
au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
pour l'aide apportée à la réalisation de cette mission.

Résumé

Entraînés par l'accroissement des effectifs ovins en Chine, premier pays producteur, le cheptel mondial (1,1 milliard d'animaux) augmente globalement malgré une certaine stagnation dans d'autres grands pays producteurs comme, notamment, l'Inde et le Moyen-Orient, respectivement 2^{ième} et 3^{ième} producteurs, et une diminution régulière du cheptel européen qui représente environ 8 % des effectifs mondiaux de moutons.

Le taux d'auto-appvisionnement de l'Union européenne reste relativement stable autour des 80 % malgré les élargissements successifs. Les importations proviennent pour 80% de Nouvelle Zélande, loin devant l'Australie et l'Argentine.

En France, la diminution amorcée depuis 25 ans, se poursuit en affectant toutefois davantage le cheptel ovin allaitant que la troupe de brebis laitières.

Si la consommation y suit également la même tendance, elle reste cependant assez soutenue avec 4,1 kg/hab./an, notamment en raison d'habitudes alimentaires bien ancrées dans chacune des traditions d'une population multiculturelle.

Ainsi, en 2005, le solde du commerce extérieur français (exportations – importations) s'exprimait en valeur par un déficit de 455 millions d'euros pour la seule filière ovine.

Le cheptel ovin est présent sur tout le territoire mais sa concentration est nettement plus importante dans la moitié sud de la France et dans les zones fourragères défavorisées soit par l'altitude (Piémont, montagne, haute montagne) soit par une faible pluviométrie (zones sèches) ou par la structure du sol (terres non labourables, cailloutis...).

La production laitière, organisée en filière, est valorisée par des transformations fromagères sous signe officiel de qualité et la vente d'agneaux de lait complète le revenu des exploitations.

La production du cheptel allaitant est moins élaborée. Après abattage, les agneaux, dont 13 % portent un signe officiel de qualité, sont vendus sous forme de produits « piécés ».

La comparaison de données économiques entre les exploitations ovines européennes spécialisées avec un cheptel ovin allaitant, confirme, en valeur moyenne, l'image que donne l'exploitation française : une exploitation familiale avec des frais généraux et des amortissements élevés, ce qui conduit à un revenu plus faible que celui de ses principaux partenaires européens malgré des prix de vente élevés et des charges spécifiques mesurées.

L'analyse des données françaises indique que le repli du cheptel ovin sur les prairies naturelles, notamment les moins productives et les plus défavorisées, s'inscrit dans un mouvement plus large qui voit s'accroître le cheptel bovin allaitant corrélativement à l'augmentation des surfaces en prairies temporaires.

Les enjeux liés à la réduction du cheptel ovin allaitant sont multiples avec l'abandon des territoires agricoles les plus défavorisés, une perte dans la diversité des élevages herbagers avec la perspective d'une crise bovine à ne pas sous estimer, et une augmentation de la dépendance en viande ovine dans un pays où culturellement ce type d'élevage est important voire indispensable.

L'élevage ovin allaitant compte **des handicaps ou des faiblesses** :

- une image dévalorisée au sein de la profession elle-même.
- de très fortes exigences en travail et en compétences avec un appui technique qui ne répond plus aux nécessités de la filière et un relatif abandon de cette production dans les programmes de formation.

- une concurrence pour les surfaces disponibles et une forte vulnérabilité aux grands prédateurs.
- une très grande dépendance aux aides.
- une inadéquation croissante entre les besoins d'abattage et les zones de production.
- une absence de valorisation élaborée des carcasses et un marché qui est mal exploité par manque de segmentation.
- une organisation insuffisante de la filière.

Mais cette production ne manque cependant pas **d'atouts** :

- une plus faible mobilisation de capitaux que d'autres productions.
- une consommation de viande ovine qui reste soutenue.
- une réelle capacité à s'adapter à des situations très variées tant en termes de systèmes de production qu'en termes de valorisation de ressources fourragères.
- Une grande richesse de son patrimoine génétique.
- Une production économiquement viable lorsque les conditions de production sont rationnelles.
- Une bonne image auprès du public.

Les propositions visent trois objectifs :

- **garantir la sécurité alimentaire tout au long de la filière.**
- **Permettre d'atteindre des résultats économiques satisfaisants.**
- **valoriser les espaces herbagers notamment les plus défavorisés.**

Et à ces principaux objectifs, il faut associer **la simplification administrative et la performance du soutien public**.

Pour atteindre ces objectifs, 12 mesures sont proposées. Elles concernent la formation, l'installation, le foncier et la modernisation des exploitations par la constitution d'un noyau « dur », l'amélioration génétique, la recherche, l'amélioration des conditions de travail, la sécurisation de la production, la recherche d'un équilibre équitable entre « élevage » et « prédatation ». La question des aides aux exploitations ovines est également abordée ainsi que la promotion de la qualité par la modernisation des abattoirs, le développement de la transformation et le soutien aux démarches qualités.

Ces mesures ne donneront toutefois leur pleine mesure qu'avec l'émergence d'une interprofession renforcée solidaire et totalement engagée pour forger l'avenir de cette production.

A défaut d'un engagement de tous, profession agricole et Institutions publiques (Etat, collectivités, Etablissements publics), certains territoires notamment les plus défavorisés plongeront dans la spirale de la désertification. Faut-il attendre d'en arriver là pour agir ?

Mots clés : mouton, brebis, agneau, ovin, filière ovine, territoire, zone défavorisée, revenu agricole, aide, viande ovine, installation, formation.

Sommaire

Introduction	9
I – La production ovine et les échanges.....	11
1.1 – Dans le monde.....	12
1.2 – En Europe	13
1.3 - En France.....	18
II – Bilan économique et analyse de la filière	23
2.1 – Comparaison de données européennes.....	24
2.2 – Comparaison de données françaises.....	27
2.3 – Evolution comparée du revenu en « ovins allaitants ».....	29
2.4 – L'abattage et la transformation	33
2.5 – Les enjeux, forces et faiblesses de la filière ovine française	36
III – Des propositions pour la filière ovine	44
3.1 – Assurer la transmission et la reprise d'exploitations ovines	47
3.2 – Accompagner la constitution et la modernisation d'exploitations ovines viables	48
3.3 - Promouvoir les produits de qualité adaptés aux modes de consommation	52
3.4 - Faciliter l'émergence d'une interprofession renforcée et solidaire.....	52
Conclusion.....	55
Annexe 1 : lettre de mission.....	57
Annexe 2 : Comparaison européenne de données comptables.....	59
Annexe 3 : Principaux résultats comptables selon les OTEX	60
Annexe 4 : Carte de répartition des brebis laitières	61
Annexe 5 : Evolutions comparées - brebis allaitantes (BV) et vaches allaitantes (VA). 	62
Annexe 6 : Evolutions comparées - prairies temporaires et prairies naturelles.	62
Annexe 7 : Evolutions des résultats de 1992 à 2003 (selon les OTEX)	63
Annexe 8 : Répartition du cheptel de brebis allaitantes :.....	65
Annexe 9 : Liste des personnes et organismes rencontrés.....	66

Introduction

Durant les 25 dernières années, la filière ovine aura compté le départ d'environ 62 % d'éleveurs et perdu près d'un tiers du cheptel de brebis nourrices. Ce secteur aura donc connu, comme d'autres, une restructuration accompagnée d'une tendance à la spécialisation et à l'accroissement de la productivité du travail par augmentation de la taille des troupeaux.

Parallèlement à cette évolution de la production nationale, la consommation française qui avait augmenté jusque vers 1992, a ensuite diminué. Toutefois, en 2005, la production contrôlée atteignait seulement 46 % de la consommation contrôlée.

Le déficit permanent de production a donc laissé une large place aux approvisionnements intracommunautaires comme aux importations en provenance de pays tiers pour satisfaire la demande intérieure.

En 2005, le solde du commerce extérieur (exportations – importations) s'exprimait en valeur par un déficit de 455 millions d'euros pour la seule filière ovine.

Dans ce grand marché, les accidents ou incidents de toute nature (sécheresse, épizootie, conflits...) tant en France que chez ses fournisseurs, le niveau des prix ainsi que l'évolution des réglementations nationales, communautaires et mondiales ont été autant d'éléments qui auront pesé sur cette filière.

Quatre étapes sont plus particulièrement marquantes dans la politique agricole commune :

- 1980 avec l'OCM ovine (Organisation commune des marchés) qui institue la PCO (Prime compensatrice ovine) ;
- 1992 avec la mise en place des primes pour les surfaces en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) en prévision d'une forte baisse du prix des céréales ;
- 2002 avec le remplacement de la PCO par la PBC (Prime à la brebis et à la chèvre) indépendante de la conjoncture ;
- 2005 avec la mise en place de la conditionnalité et 2006 celle des DPU (Droit à paiement unique) et le découplage partiel entre les aides et la production.

Dans cet environnement général auquel il faut ajouter l'absence de contingentement du nombre de brebis «primables» (contrairement à l'élevage bovin allaitant), la mise en place des CTE (contrat territorial d'exploitation) et des CAD (contrat d'agriculture durable) pour lesquels 5,6 % des éleveurs de moutons ont opté, et un niveau de prix supérieur à celui des autres pays producteurs, l'élevage ovin français continue de perdre de l'attractivité.

Rédigé à la demande de Monsieur le Premier ministre (lettre de mission en annexe 1), le présent rapport, après avoir replacé l'élevage ovin français dans son contexte européen et mondial, dresse le bilan économique de cette filière et identifie les voies et moyens qui permettraient de pérenniser et sécuriser l'activité professionnelle des acteurs de cette filière.

I – La production ovine et les échanges

1.1 – Dans le monde

Le cheptel mondial, estimé à environ 1,1 milliard d'animaux, **s'accroît globalement et régulièrement**.

La Chine, premier pays producteur avec 34 % du cheptel mondial, participe très largement à ce mouvement de hausse alors que **l'Inde et le Moyen-Orient**, respectivement 2^{ème} et 3^{ème} pays producteurs, ont des effectifs qui sont restés beaucoup plus stables sur les cinq dernières années.

En Australie, malgré une hausse de 1,7 % en 2005, les effectifs (103 millions de têtes) n'ont toujours pas retrouvé le niveau de 2000 (119 millions de têtes), déjà en très net recul par rapport à celui du début des années 90 (177 millions de têtes en 1990).

La croissance des effectifs également constatée dans les Pays d'Europe de l'Est et dans les Républiques d'Asie Centrale de l'ex-URSS, en Afrique du Sud, en Russie ou encore en Nouvelle-Zélande, n'a toutefois qu'un impact plus limité sur le troupeau mondial en raison de la moindre importance de leurs cheptels.

Enfin, **l'Union européenne constitue la seule zone où le cheptel diminue régulièrement** même avec le renfort des nouveaux pays membres.

La production mondiale de viande ovine est estimée à 13 millions de tec (tonne d'équivalent carcasse).

Les exportations mondiales dans ce secteur ont atteint 1,1 million de tec en 2005. Les échanges d'animaux vivants ont été en repli, notamment en raison de la réduction des ventes des Pays d'Europe de l'Est. En revanche, les exportations de viandes, essentiellement réalisées par la Nouvelle-Zélande et l'Australie (51 % et 36 % des exportations totales de viandes en 2005), ont connu une croissance soutenue (respectivement + 3,3 % et + 12 %).

Dans les principaux pays producteurs, pour la 5^{ème} année consécutive, **les prix des ovins à la production sont élevés**, comparativement à la période 1995-2000, où ils étaient inférieurs d'environ 0,5 €/kg

Cheptel ovin des principaux pays producteurs (effectifs en janvier) :

	2001	2002	2003	2004	2005	millions de têtes
Chine	290,5	298,5	316,6	340,5	366,4	7,6
Inde	181,7	182,8	185,8	186,8	187,7	0,5
Moyen-Orient	168,7	167,8	168,9	169,2	169,6	0,2
Australie	110,9	106,2	99,3	101,3	103,0	1,7
UE*	91,2	88,7	88,3	89,8	89,4	-0,5
Pays accédant à l'UE	2,4	2,4	2,3			
N. Zélande	40,0	39,5	39,2	39,3	40,2	2,3
Afrique du Sud	26,1	25,7	25,8	24,2	25,9	7,0
Russie	14,2	14,3	14,4	14,7	15,3	4,1
Autres pays d'Europe de l'Est ⁽¹⁾	12,9	12,4	12,8	13,0	13,7	5,4
Argentine	13,4	12,9	13,4	13,8	14,0	1,4
Uruguay	12,1	10,9	10,0	9,8	10,2	4,1
Autres CIS ⁽²⁾	36,5	41,7	45,9	47,5	49,5	4,2
TOTAL Pays sélectionnés	1 000,6	1 003,8	1 022,7	1 049,9	1 084,9	3,3

* UE à 15 de 2001 à 2003, UE à 25 après

Source : OFIVAL d'après GIRA, Commission européenne et USDA

⁽¹⁾ Roumanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie et République fédérale de Yougoslavie

⁽²⁾ Etats indépendants d'Asie Centrale de l'ex-URSS

A l'exception des pays fortement exportateurs, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la **consommation a évolué dans les mêmes proportions que la production** (Chine, Union européenne, Inde, Républiques d'Asie Centrale de l'ex-URSS...).

Consommation indigène par habitant :

kg/hab/an

	2001	2002	2003	2004	2005*	% 05*/04
Nouvelle Zélande	18,8	18,0	13,5	9,0	7,7	-15,0
Australie	16,8	15,3	13,6	13,5	13,2	-2,2
Uruguay	8,4	6,0	5,6	5,4	4,9	-9,6
Pays du Moyen Orient	4,1	4,0	3,9	3,8	3,8	-0,7
UE**	3,4	3,5	3,4	2,8	2,8	0,0
Pays accédant à l'UE	0,1	0,1	0,1			
Afrique du Sud	3,8	3,2	3,0	3,3	3,3	1,2
Chine	2,3	2,5	2,8	3,1	3,4	11,1
Argentine	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,0
Autres pays d'Europe de l'Est ⁽¹⁾	2,2	2,1	1,8	2,0	2,0	0,0
Russie	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	8,9
Inde	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
TOTAL Pays sélectionnés	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	4,6
TOTAL Monde	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	0,5

* Estimations

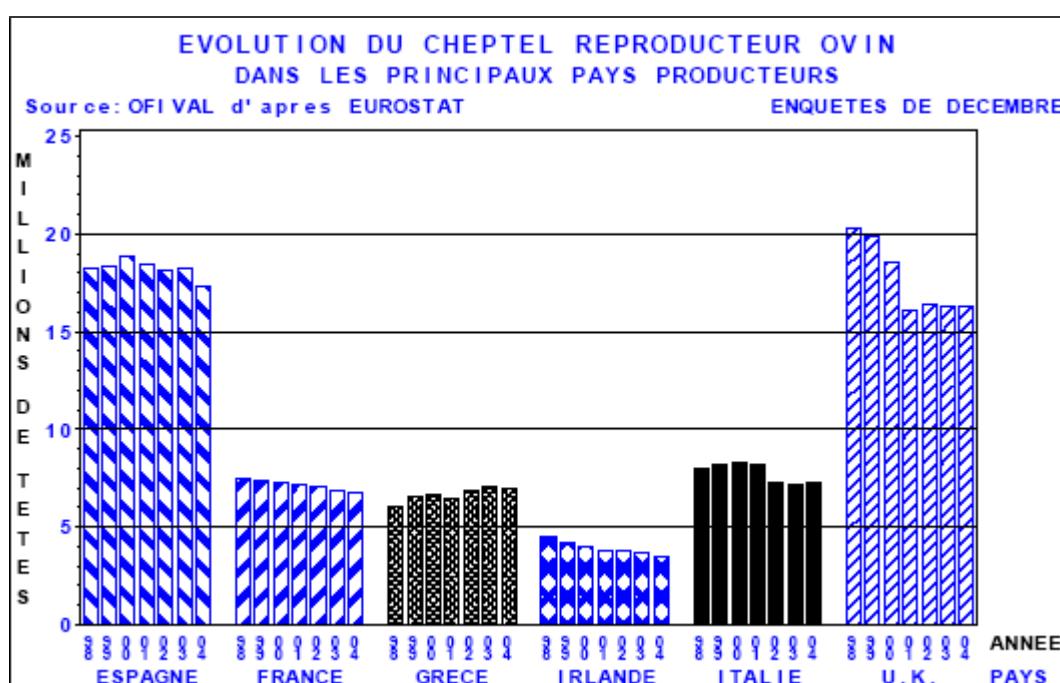
Source : OFIVAL d'après GIRA

** UE à 15 de 2001 à 2003, UE à 25 après

(1) Roumanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie et République fédérale de Yougoslavie

1.2 – En Europe

Le nombre total des ovins dans l'Union européenne à 25 ne dépassait guère 89 millions de têtes en 2005 soit **8 % du cheptel mondial**.



Après la forte décapitalisation de 2001 (réduction de 2 millions de têtes) liée à l'épizootie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni, **le potentiel de production continue de se réduire.**

Le cheptel souche (C'est à dire les brebis mères et les agnelles mises en reproduction) de l'Union européenne à 25, est passé de 72 millions de têtes, environ, en 1999 à 65,4 millions de têtes fin 2004, soit une baisse supérieure à 10 % ou une diminution de 6,6 millions de têtes (presque l'équivalent de l'actuel cheptel souche français).

Le troupeau ovin du Royaume-Uni avec moins de 25 millions de têtes n'a toujours pas retrouvé un niveau proche de 2000, avant la fièvre aphteuse.

Le troupeau espagnol de femelles reproductrices (17,5 millions de têtes), le plus important de l'Union européenne, a fortement diminué en 2004 (- 5 %) en raison d'une part de la fièvre catarrhale en Andalousie et dans l'Estrémadure et d'autre part de la sécheresse. Le cheptel laitier a également diminué en raison d'une mauvaise conjoncture laitière.

En Irlande, la forte décapitalisation du cheptel en 2005 (moins 293 000 têtes, soit 6 %) s'explique par l'application de la nouvelle réforme de la PAC avec le découplage des aides au 1^{er} janvier 2005, déjà anticipé dès mi-2004, par certains éleveurs. Ainsi, au déclin structurel du cheptel s'est superposé un effet ponctuel de la réforme de la PAC.

En Italie, le cheptel ovin marque en 2005, une légère reprise après la décapitalisation de 2003, liée à la fièvre catarrhale. Le cheptel de reproductrices a également progressé de 1,4 % avec + 98 000 têtes).

En Grèce, le troupeau ovin a légèrement décrû (- 0,6 %) à l'instar de celui des femelles reproductrices (- 0,5 %).

En Allemagne et aux Pays-Bas, les effectifs de femelles reproductrices, de moindre importance, étaient en diminution d'environ 2 % fin 2004.

Contrairement aux évolutions observées dans l'Union à 15, les enquêtes réalisées fin 2004 traduisent un accroissement du cheptel des **nouveaux Etats membres** par rapport à fin 2003 (+ 4,4 %). Parmi ceux-ci, le cheptel hongrois, qui représente plus de la moitié des effectifs de ces nouveaux Etats, a augmenté de 6,6 %.

En France, le troupeau ovin continue à décroître. Avec une production de viande située, en 2005, à 130 100 tec, la France atteint 12,5 % de la production européenne évaluée à 1,038 million de tec.

Les échanges avec les pays tiers

Les importations d'animaux vivants et de viande vers l'Union européenne à 25 ont été de 271 800 tec en 2005, soit une diminution de 1 700 tec par rapport à 2004. Cette baisse des importations s'explique par la **diminution des importations d'animaux vivants**, en dépit d'une hausse des importations de viande.

En effet, en 2005, seulement environ 1 million **d'animaux vivants** ont été importés par l'Union européenne à 25, soit une diminution de plus de 38 % par rapport à 2004. Ce sont la Roumanie avec 1 003 000 têtes et la Bulgarie avec 19 000 têtes qui ont fourni ce volume d'importation en approvisionnant notamment la Grèce, l'Italie mais aussi la Hongrie ainsi que l'Espagne, alors que cette dernière n'achetait pas d'animaux vivants des pays tiers les années précédentes.

En 2005, les importations de viande vers l'Union européenne à 25 se sont élevées à 259 000 tec, soit une augmentation de 3 900 tec par rapport à 2004.

Plus de 80 % des importations de viande **proviennent de Nouvelle-Zélande** qui a rempli 93,5 % de son contingent d'importation à droits réduits vers l'Union européenne (226 700 tec) en augmentant ses ventes par rapport à l'année précédente de + 2,1 %. Elle a augmenté ses expéditions vers la plupart des Etats membres comme l'Allemagne et l'Italie. En revanche, le Royaume-Uni et la France, principaux partenaires européens de la Nouvelle-Zélande pour la zone européenne (avec la Belgique), ont diminué leurs importations respectivement de - 7 % et - 8 %.

L'Australie, 2ème fournisseur de viande ovine de l'Union européenne, a réduit en 2005, ses ventes de 1 000 tec (- 5,3 %) utilisant ainsi 94,4 % des 18 650 tec de son contingent d'importations à droits réduits alors que les deux années précédentes, elle l'avait utilisé à 99 %.

L'Argentine, prenant la place de 3ème fournisseur de l'Union européenne devant l'Uruguay, a fortement accru ses exportations (+ 2 800 tec) mais n'a utilisé que 37,4 % de son contingent (23 000 tec) en 2005. La Bulgarie et la Roumanie ont également augmenté leurs exportations sur l'Union européenne.

Enfin, l'Uruguay et le Chili ont maintenu leurs exportations vers l'Union européenne à leur niveau 2004 (respectivement 6 500 tec et 4 100 tec).

Les échanges intra communautaires

En 2005, la France a augmenté ses expéditions **d'animaux vivants**, en particulier vers l'Espagne et l'Italie qui ont fortement augmenté leurs demandes (respectivement de 27 % et de 12 %). Les expéditions des Pays-Bas sont restées stables pendant que l'Espagne, l'Irlande et la Hongrie ont diminué les leurs.

En viandes, les expéditions du Royaume-Uni et de l'Espagne ont diminué en 2005 tandis celle de l'Irlande et de la Belgique ont légèrement augmenté vers la zone intracommunautaire.

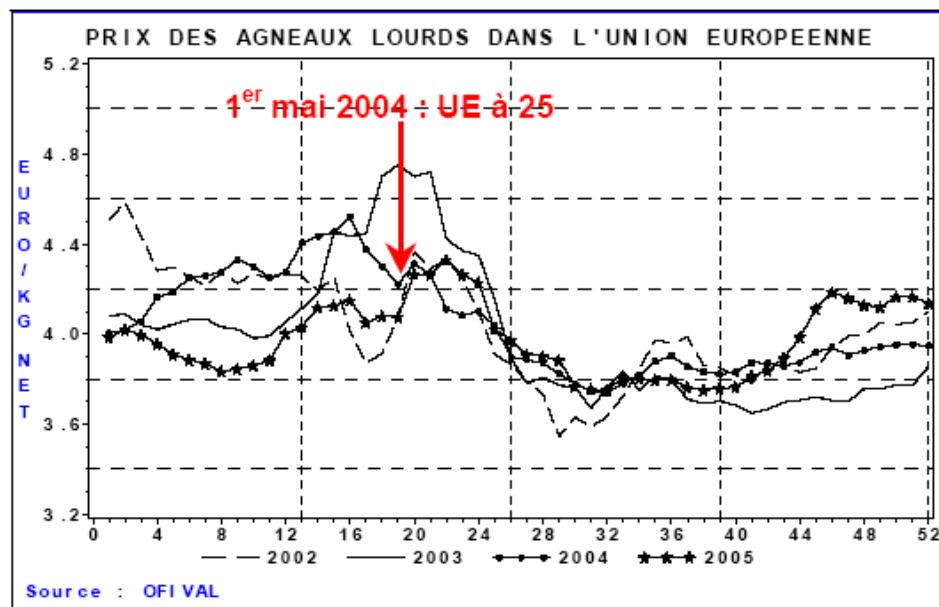
Les prix à la production

*L'Union européenne a institué deux catégories : **les agneaux « lourds »** (poids de carcasse supérieur à 13 kg) et **les agneaux « légers »** (poids de carcasse inférieur à 13 kg).*

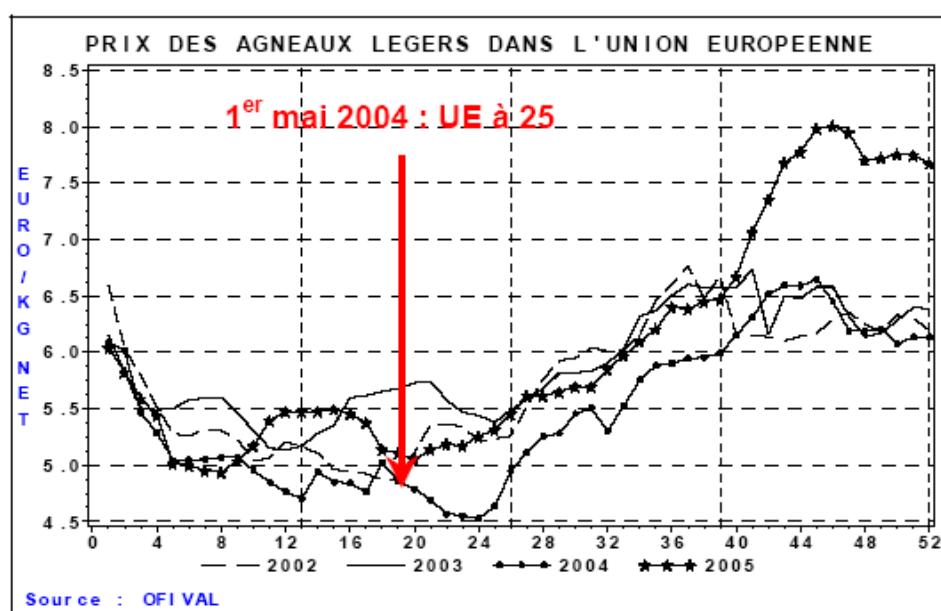
La moyenne des prix est calculée à partir des relevés de prix dans huit pays pour les agneaux « lourds » (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et dans quatre pays pour les agneaux « légers » (Espagne, Grèce, Italie et Portugal). A ces pays, ont été ajoutés à partir du 1er mai 2004, les cotations de la Pologne pour les agneaux « lourds » et celles de Chypre et de la Hongrie pour les agneaux « légers ».

La production de l'Union européenne se caractérise en effet par deux marchés distincts l'un au Nord, l'autre au Sud de l'Europe où la production ovine s'est développée autour d'une production d'animaux légers, co-produits de la production laitière.

Malgré leur fléchissement par rapport à 2004, les cours des agneaux lourds se sont maintenus à un niveau élevé, ce qui s'explique une fois de plus par la faiblesse de l'offre qui caractérise le marché européen depuis 2001.



La moyenne communautaire des **cours d'agneaux légers** avait été inférieure en 2004 à celle de 2003 en raison de l'intégration des nouveaux Etats membres. En moyenne sur l'année 2005, ils ont été en hausse de 10,8 % par rapport à 2004. Cette **hausse est constatée** dans chaque pays producteur d'agneaux légers, à l'exception du Portugal. Les cours hongrois (+13,4 %) et chypriotes (+ 18,8 %) ont rattrapé une partie de leur retard et rejoignent ceux de la Grèce.

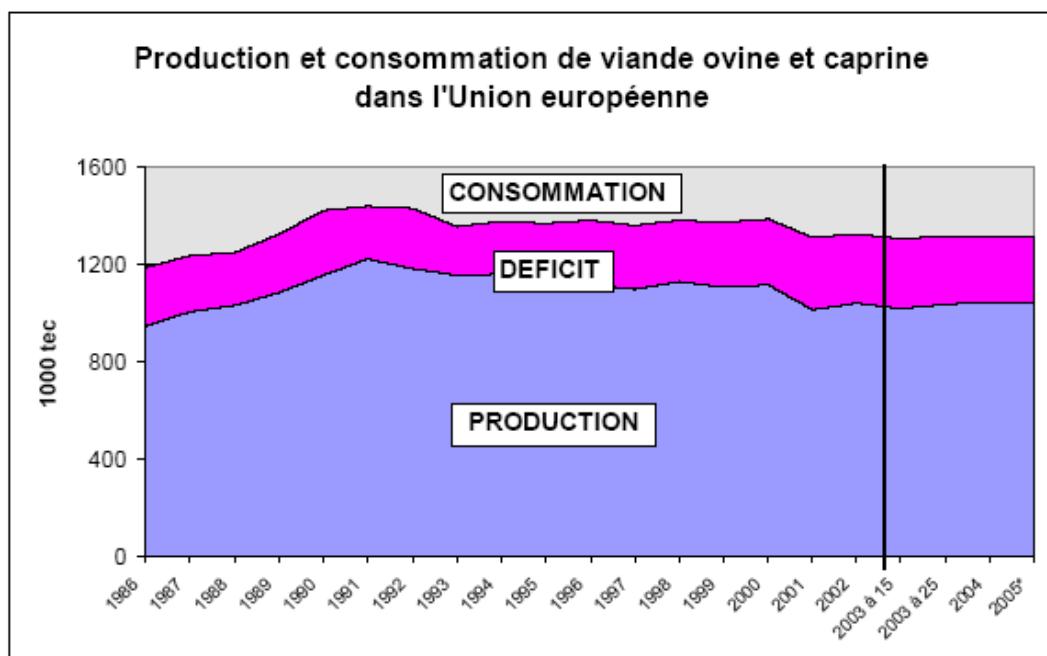


La consommation

Calculée par bilan, la consommation de viande d'ovin - caprin s'élevant à 1,3 million de tec, est restée stable dans l'Union européenne.

La consommation individuelle moyenne dans l'Union européenne à 15 s'est maintenue à 3,4 kg/an/habitant, alors qu'elle n'est que de 0,1 kg dans les 10 nouveaux Etats membres. Elle s'établit ainsi à **2,9 kg/an/habitant pour l'ensemble de l'Union à 25**.

Dans la plupart des autres pays européens, la consommation a diminué, en raison d'une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs qui s'orientent alors vers des viandes blanches (porcs et volailles) moins chères.



* Estimations

Source : OFIVAL, d'après EUROSTAT, Commission européenne

En 2005, le **taux d'auto - approvisionnement** de l'Union à 25 s'est maintenu par rapport à celui de l'année précédente à près de **80 %**, en raison d'une stabilité relative entre la production et la consommation.

1.3 - En France

Le cheptel ovin total français, évalué à 8 760 milliers de têtes en 2005, **n'a pas cessé de diminuer depuis plus de 25 ans** avec une réduction de près de 1/3 depuis 1979. Cette décroissance n'a toutefois pas affecté de la même manière le cheptel allaitant et le cheptel laitier plus stable en effectif.

Tous les grands bassins de production sont touchés, seule la Lorraine connaît dernièrement une augmentation d'effectifs.

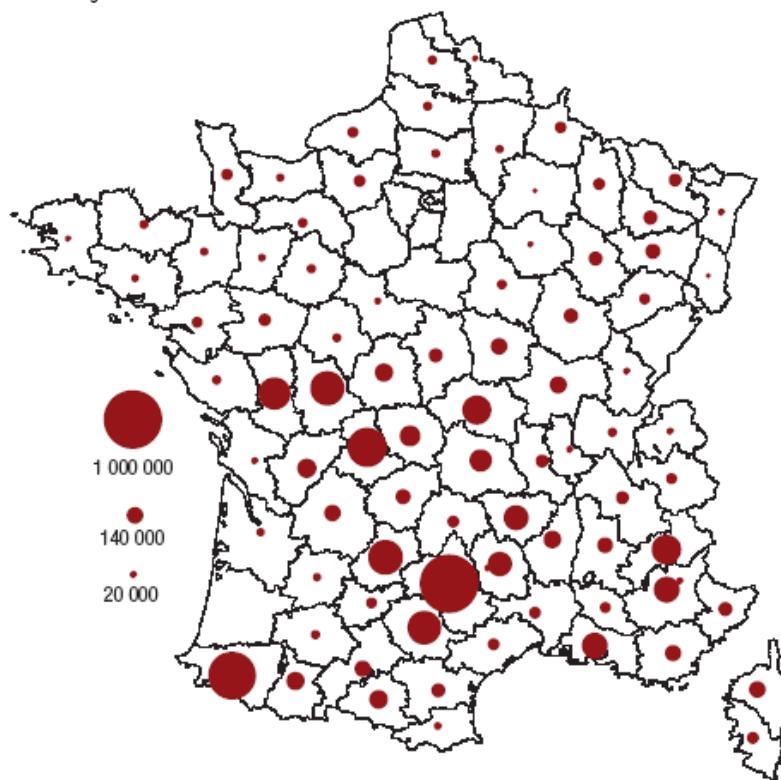
Effectifs totaux d'ovins				
	1979	1988	2000	2005
Exploitations ayant des ovins :	197 200	165 100	95 700	74 800
Total ovins : en milliers de têtes	12 969	11 499	9 416	8 760
dont brebis	8 158	7 753	6 580	5 810
Brebis nourrices	...	6 581	5 200	4 506
Brebis laitières	...	1 172	1 380	1 304
Effectifs totaux d'ovins dans les principales régions : en milliers de têtes				
Midi-Pyrénées	2 620	2 422	2 355	2 175
Poitou-Charentes	1 613	1 469	908	832
Limousin	1 345	1 204	886	720
Provence - Alpes - Côte d'Azur	924	842	796	902
Aquitaine	969	902	879	873
Auvergne	929	868	739	671

Source : AGRESTE - Recensements agricoles, enquête cheptel

Localisation des ovins

(en têtes)

Source : Agreste



Le nombre de femelles reproductrices (brebis + agnelles saillies) décroît également et n'atteint pas 6 750 milliers de têtes en 2005.

A contrario, en se basant sur le nombre d'éleveurs ayant demandé la PBC (Prime à la brebis et à la chèvre), nombre rapporté aux déclarations d'animaux, tout laisse à penser à une **augmentation de la taille des cheptels** des troupes ovines. Entre 1998 et 2003, **la troupe moyenne** française est passée de **120 à 124 brebis allaitantes** (+3%) alors que la troupe moyenne des adhérents d'organisations de producteurs commerciales (OPC) est passée de **220 à 238 brebis allaitantes** (+8%) (Source OFIVAL - 2005)

	Cheptel de reproducteurs (brebis + agnelles saillies)- enquêtes de décembre -					1 000 têtes
	2000	2001	2002	2003	2004	% 04/03
Midi-Pyrénées	1 794	1 779	1 714	1 727	1 692	-2,0
Poitou-Charentes	737	656	671	666	659	-1,1
Limousin	690	601	575	566	559	-1,2
Aquitaine	651	670	699	700	694	-0,9
Auvergne	531	580	567	546	530	-2,9
Provence Alpes Côte d'Azur	658	646	630	618	606	-1,9
Autres	2 245	2 195	2 164	2 011	2 009	-0,1
TOTAL	7 306	7 127	7 020	6 834	6 749	-1,2

Source : OFIVAL d'après SCEES

En 2005, les abattages ont atteint 104 148 tec, situant ainsi **la production indigène totale*** à **130 100 tec**.

* Compte tenu du volume important des ventes directes et de l'auto consommation qui caractérise ce secteur, **la production indigène totale** est calculée par le SCEES en augmentant de 22 % les abattages contrôlés d'ovins tout en prenant en compte les échanges d'animaux reproducteurs

La consommation

Compte tenu de l'auto consommation et des ventes directes, **la consommation totale de viande ovine en 2005 est estimée à 255 300 tec**.

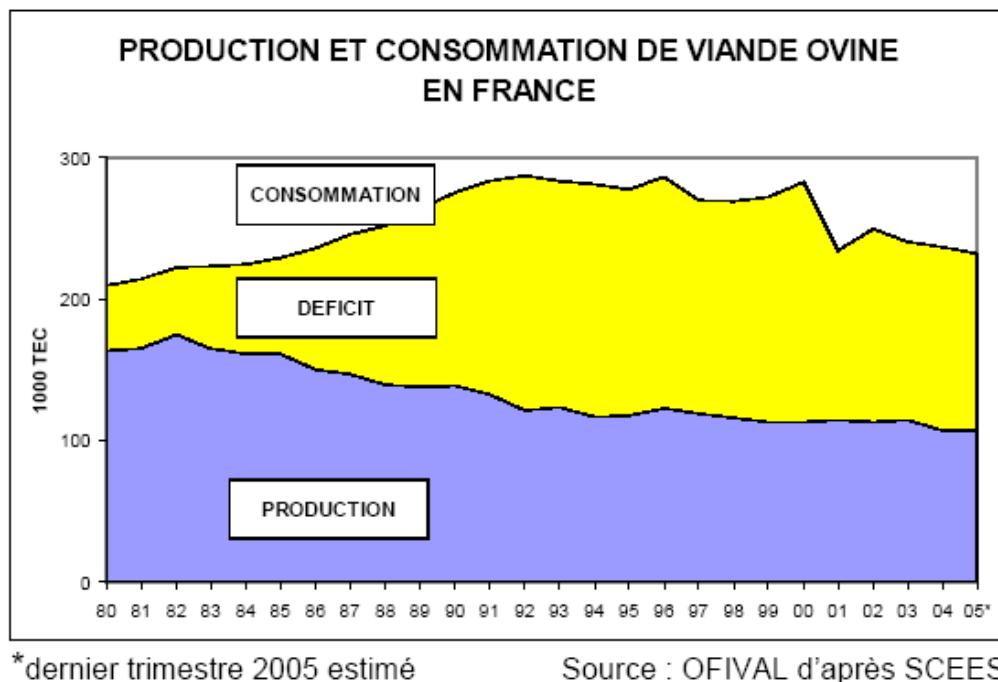
La consommation qui s'était accrue jusqu'au début des années 90, notamment en réponse à l'évolution de la pluralité culturelle et de la diversité des habitudes alimentaires de la population, a ensuite diminué.

La consommation individuelle s'établit aujourd'hui à **4,1 kg par habitant et par an**. Ce chiffre est à placer en perspective dans la fourchette des 13 kg par australien, 7,7 kg par néo-zélandais, 2,9 kg par européen ou 2 kg par habitant de la planète.

Il est à noter qu'en France, **la viande ovine** fraîche ne représente en volume qu'un peu plus de **5 % des achats des ménages** en viandes rouges (bœuf...) et blanches (porc, volailles ...) en 2005. Mais selon le panel SECODIP, ce volume 2005 comparé à 2004 a été en retrait de 5,2 %.

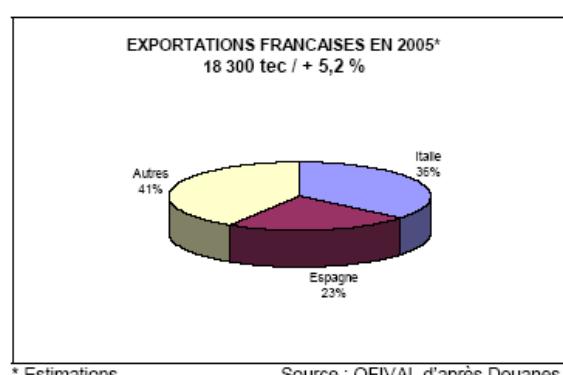
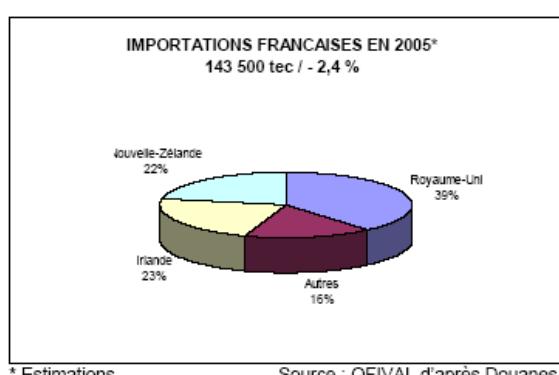
Si cette diminution touche toutes les viandes (bœuf, porc frais, volailles, à l'exception du veau), la viande ovine est la plus affectée par cette réduction d'achats.

Le prix élevé de détail, les évolutions des habitudes alimentaires et de la distribution ne risquent-ils pas de conduire à la marginalisation de ce produit, le réservant seulement à un marché de niche, haut de gamme et festif, face à des viandes moins onéreuses et/ou transformées ?



Les échanges

En 2005, le volume des importations intra et extra communautaires de la France s'est légèrement réduit, tandis que les exportations ont augmenté en raison de fortes demandes en animaux vivants. Toutefois **le solde français des échanges en viandes et animaux vivants, toujours très déficitaire, était encore de – 125 300 tec.**



Depuis 2001, les importations d'animaux vivants sont en baisse du fait de la faiblesse de l'offre du Royaume-Uni.

En 2005, elles ont été de 436 000 animaux vivants en provenance notamment des Pays-Bas, principal fournisseur de la France avec 250 400 têtes, de l'Espagne avec 77 700 têtes, de l'Allemagne avec 50 600 têtes et du Royaume uni avec 26 500 têtes.

Dans le même temps, les exportations d'animaux vivants se sont élevées à 756 900 têtes (dont 577 000 agneaux et 126 000 brebis). Ces exportations ont été majoritairement dirigées vers l'Espagne avec 417 200 têtes et vers l'Italie avec 246 200 têtes.

En Espagne, les importations d'agneaux se sont fortement accrues, en raison d'une diminution du cheptel de brebis et de leur productivité, liée à une forte sécheresse ainsi qu'à l'épidémie de fièvre catarrhale en Andalousie et dans l'Estrémadure. Cette épidémie a entraîné également une interdiction de mouvements d'animaux entre régions.

Les abattoirs espagnols dont le coût d'abattage est plus faible qu'en France, ont ainsi saisi l'opportunité d'importer des agneaux légers à engranger afin de rentabiliser leurs outils de transformation.

En revanche, l'Italie a réduit ses approvisionnements en provenance de Hongrie et de Roumanie pour se tourner vers la France.

Les exportations françaises en direction de la Grèce (39 300 têtes) et du Liban (39 600 têtes), seule destination extérieure à l'Union européenne, ont été également en augmentation en 2005.

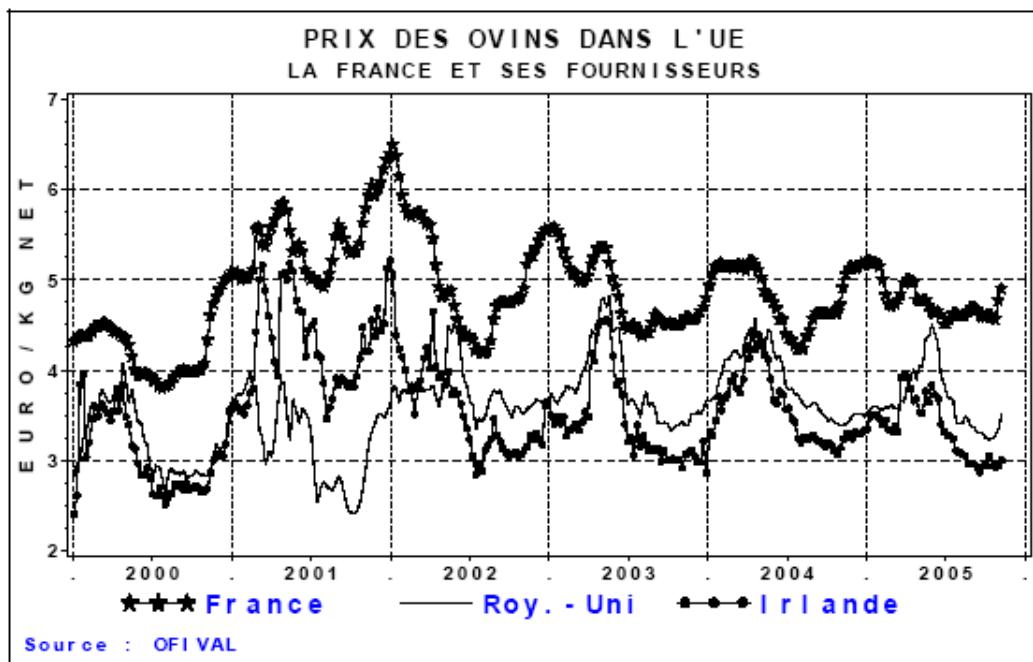
Les importations de viande se sont élevées à 138 800 tec en 2005 dont 101 500 tec de l'Union européenne (notamment de Royaume Uni ; 56 800 tec, et d'Irlande : 33 400 tec) et 37 300 tec de pays tiers (notamment de Nouvelle Zélande ; 32 100 tec)

Les exportations de viande restent faibles comparativement aux importations qui ont représenté 10 800 tec en 2005.

En 2005, le solde du commerce extérieur (Exportations – importations) s'exprimait en valeur par un déficit de 455 millions d'euros pour la seule filière ovine.

Les prix

Si les prix à la production des agneaux lourds ont connu, ces dernières années, des fluctuations saisonnières différentes d'une année sur l'autre, leur niveau global s'est toutefois bien maintenu. L'écart des prix entre la France et l'Irlande, l'un de ses principaux fournisseurs de l'Union européenne, s'est creusé en 2005. En effet, le marché français a été supérieur de 1,48 €/kg en 2005 contre 1,20 €/kg en 2004, alors que ce différentiel positif de prix a été de 0,85 €/kg en 2005 contre 0,90 €/kg en 2004, avec le marché britannique.



En Espagne, en Italie et en Grèce, les **prix des agneaux légers** ont fortement augmenté, en raison de difficultés d'approvisionnement du marché. La hausse saisonnière de Pâques a été relativement marquée, contrastant avec des prix bas en février et début mars 2005.

Les **brebis restent** malgré une tendance à la baisse, encore mieux valorisées que sur la période d'avant la crise de 2001. Ainsi, la cotation de la brebis de 22 à 27 kg R3 a été en 2005 supérieure de 30 % à celle de 2000.

Les prix au détail :

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'INSEE ne publie plus l'indice des prix à la consommation pour la viande ovine. Il regroupe désormais les viandes d'ovin et de cheval dans un seul indice dont la viande ovine représente environ 9/10^{ème}.

D'après le panel SECODIP, le prix moyen des achats par les ménages en viande ovine a augmenté de 1,3 %, en 2005, confirmant que la viande ovine reste avec un prix moyen de plus de 11 €/kg à l'achat, au même niveau que la viande de boeuf, tout en étant inférieur au prix moyen de la viande de veau (13 €/kg).

Par ailleurs, les **prix des peaux lainées** exportées a été en 2005, de 5,45 €/pièce, soit une diminution moyenne de 30% sur 2004 et même de 39 % vers la Turquie, principal destinataire des peaux françaises.

II – Bilan économique et analyse de la filière

Cette partie développe les résultats économiques comparés au sein de l'Union européenne puis au niveau français et propose des éléments explicatifs des différences observées.

2.1 – Comparaison de données européennes

Un système de comptabilité comparée des exploitations agricoles, a été mis en place au sein de l'Union européenne. Le tableau suivant (repris en annexe 2) donne les caractéristiques de l'échantillon puis les résultats comptables des exploitations spécialisées en production ovine.

Comparaison européenne pour les exploitations ovines spécialisées de 300 à 700 brebis et agnelles								
Pays	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Taille de l'échantillon	37	35	327	150	27	171	24	282
Nombre d'exploitations représentées	1 100	3 100	10 600	7 600	2 000	5 200	400	6 600
Nombre de brebis et agnelles par exploitations	500	391	452	430	387	433	445	496
Valeurs moyennes par exploitation en milliers d'euros								
Production brute totale	44,3	51,3	68,7	65,4	56,4	86,1	74,9	62,9
Total consommations intermédiaires = Frais spécifiques + Frais généraux	42,4	30,5	32,9	50,6	44,6	39,0	37,9	53,6
Balance subvention d'exploitation & taxes = Subventions d'exploitation + Solde TVA sur opérations courantes - Taxes d'exploitation. (1)	39,2	14,2	16,3	29,9	35,2	18,9	32,8	41,6
Revenu Brut d'Exploitation	41,1	35,0	52,1	44,8	47,0	65,9	69,8	50,9

Source : RICA –UE- 2003

(Lecture du tableau : la production brute totale diminuée des consommations intermédiaires et augmentée de la balance des subventions et taxes donne le revenu brute d'exploitation)

(1) Détail de « balance de subventions d'exploitation et taxes » -Source : RICA –UE- 2003

Pays européens	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Total des subventions d'exploitations	40,0	14,5	16,6	30,7	33,7	15,3	33,9	42,1
Dont :								
- Toutes subventions aux cultures (1)	1,1	1,6	2,1	3,4	2,3	2,4	6,9	1,2
- Toutes subventions aux animaux et productions animales	15,6	9,8	13,1	13,1	23,8	9,7	18,7	27,3
- Toutes subventions « environnementales » et « zones défavorisées »	19,7	3,0	1,2	10,8	6,7	2,3	7,3	12,4
- Autres (2)	3,6	0,1	0,2	3,4	0,9	0,9	1	1,2
Solde TVA (sauf sur investissements)	-0,1	-0,2	0,0	0,0	1,7	4,0	0,0	0,0
Impôts et taxes d'exploitation (3)	0,7	0,1	0,3	0,9	0,2	0,4	1,0	0,5
= Subventions d'exploitation + Solde TVA - Taxes d'exploitation.	39,2	14,2	16,3	29,9	35,2	18,9	32,8	41,6

(1) y compris les paiements compensatoires & paiements à la surface et les primes au gel.

(2) La différence essentielle entre pays porte sur l'aide « sécheresse »

(3) non compris les impôts personnels de l'exploitant, impôts fonciers et charges annexes

Avec 65 400 € de production brute par an, l'exploitation française spécialisée en production ovine (en moyenne : 430 brebis et agnelles pour l'échantillon retenu des exploitations de 300 à 700 brebis et agnelles) **se situe dans la moyenne générale tout en étant au meilleur niveau** des exploitations européennes **d'agneaux lourds** devant le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Allemagne. Il faut certainement y voir là d'une part l'effet du différentiel de prix intéressants déjà évoqués et d'autre part l'empreinte de la partie laitière avec ses agneaux légers.

Cette même exploitation française n'atteint toutefois pas le niveau de ses homologues d'Italie, du Portugal et d'Espagne plus spécialisés dans la production d'agneaux légers à partir de troupeaux laitiers.

Le détail de la « **balance des subventions d'exploitation et taxes** » ne fait pas apparaître de différence significative entre pays en ce qui concerne les taxes. En revanche, le niveau des subventions varie de 14 500 € en Grèce à 42 100 € au Royaume-Uni, alors qu'il est de 30 700 € en France. Si les subventions aux cultures et les autres subventions (qui comptabilisent l'aide sécheresse) expliquent une petite partie des écarts, ce sont les **subventions « aux animaux et productions animales »** d'une part, et **les subventions « environnementales » et aux « zones défavorisées »** d'autre part qui font réellement la différence. Il est dommage que les données 2004 à 2006 ne soient pas encore disponibles pour confirmer ou infirmer cette différence. **Cet exercice de comparaison devra donc être réalisé ultérieurement pour servir de base à un éventuel ajustement.**

Ainsi, pour 2003, avec **44 800 € de revenu brut d'exploitation**, l'éleveur français **occupe l'avant dernier rang des principaux pays européens producteurs de moutons**.

La valeur ajoutée nette (tableau suivant) s'établit après avoir retranché du revenu brut, les amortissements. **Et, avec une valeur de 27 400 €, l'exploitation professionnelle ovine française atteint le niveau le plus faible d'Europe**, alors qu'Italie et Portugal affichent une valeur ajoutée nette par exploitation proche de 60 000 €, près de 50 000 € pour l'Espagne et 40 000 € pour l'Irlande et le Royaume-Uni.

La valeur ajoutée nette par unité de travailleur agricole, 19 300 € /UTA (Unité de travail annuel) n'atteint pas les 2/3 de celles qui sont observées en Espagne et en Italie, mais également seulement 70 % de celles qui sont obtenues en Irlande et au Royaume-Uni producteurs d'agneaux lourds.

Comparaison européenne pour les exploitations ovines spécialisées de 300 à 700 brebis et agnelles								
Pays	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Valeurs moyennes par exploitation en millier d'euros								
Revenu Brut d'Exploitation	41,1	35,0	52,1	44,8	47,0	65,9	69,8	50,9
Amortissements	12,4	2,7	3,1	17,3	7,7	7,2	9,8	11,8
Valeur Ajout. Nette d'Exploitation.	28,7	32,3	48,9	27,4	39,3	58,7	60,1	39,1
Total des facteurs extérieurs = Rémunération des facteurs de production (travail, terre et capital).	10,0	2,6	4,4	8,1	9,9	6,0	9,7	11,6
Revenu d'Exploit. Familial	19,0	29,7	44,5	21,0	28,4	52,8	51,4	28,2
Valeur Ajoutée Nette/UTA	18,0	15,4	34,6	19,3	28,1	30,6	25,9	26,7
Revenu d'exploit. Familial / UTF.	12,7	17,0	37,9	15,9	22,4	32,8	59,4	24,2

Source : RICA –UE- 2003

Le tableau suivant (Source : RICA –UE- 2003) détaille les charges :

Comparaison européenne pour les exploitations ovines spécialisées de 300 à 700 brebis et agnelles								
Pays	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Valeurs moyennes par exploitation en millier d'euros								
Total des charges = Frais spécifiques et généraux + Amortissements + Facteurs ext.	64,8	35,8	40,4	76,0	62,2	52,3	57,4	77,0
Charges main d'œuvre salariée = Salaires, charges sociales et assurances des salariés.	4,9	2,0	2,5	1,3	1,6	3,6	7,5	3,8
Total frais spécifiques = Frais spécifiques aux cultures (semences et plants, engrais, etc.), à l'élevage (aliments etc.)	17,8	27,1	27,8	26,2	30,9	33,1	24,9	31,7
aliments pour herbivores	12,1	24,2	23,2	16,6	15,6	28,3	11,0	17,1
alim. herbivores auto utilisés	1,0	4,3	4,6	3,6	1,9	16,2	5,0	2,7
autres frais spécifiques d'élevage = Frais vétérinaires et de reproduction, contrôle laitier, etc.	3,5	1,6	2,6	3,2	5,9	1,2	7,4	8,6
Total frais généraux = Charges d'approvisionnement liées à l'activité de production mais non spécifiques.	24,6	3,3	5,2	24,4	13,7	6,0	13,0	22,0
entretien bâtiments & matériels	5,7	0,9	1,7	6,5	6,4	1,8	5,6	7,6
énergie	4,3	1,3	1,5	2,9	2,6	2,1	3,3	4,2
travaux par tiers	5,5	0,8	0,8	4,4	2,9	0,9	1,6	3,1
autres frais = Eau, assurances (sauf pour les accidents du travail et les bâtiments) et comptabilité, Tél., etc.	9,1	0,4	1,2	10,5	1,8	1,1	2,5	7,1
fermage payé	4,1	0,6	1,5	4,0	5,8	2,2	1,8	5,1
intérêts payés	1,0	0,0	0,4	2,8	2,5	0,2	0,4	2,7

Le total des charges en France : 76 000 €, est assez proches de celles du Royaume-Uni : 77 000 €. Mais il est nettement supérieur à ceux de l'Espagne (+ 88 %), l'Italie (+ 45 %) ou l'Irlande (+ 18 %).

Une analyse plus fine montre que l'exploitation française est celle qui emploie le moins de main d'œuvre salariée (en moyenne : 1 300 € par an) légèrement compensée par davantage de travaux réalisés par des tiers (4 400 € par an).

Les frais spécifiques (frais de culture, frais d'élevage : alimentation, frais vétérinaires...) semblent relativement bien maîtrisés (avec 26 200 € par an, l'exploitation française se trouve dans le bas de la fourchette européenne) alors que les frais généraux (non spécifiques : 24 400€) et les autres frais (10 500 € pour : eau, assurances, comptabilité, téléphone ...) sont sans commune mesure avec ceux des autres Etats.

Il en est de même pour les amortissements dont la valeur s'établit à 17 300 € contre 3 000 à 12 000 € dans les autres pays.

Ces quelques données comparées confirment, en valeur moyenne, l'image que donne l'exploitation ovine spécialisée française :

une exploitation familiale avec des frais généraux et des amortissements élevés, ce qui conduit à **un revenu plus faible** que celui des exploitations de ses principaux partenaires européens (**moins 30 % environ d'écart avec des pays comme l'Irlande et le Royaume-Uni**), malgré des prix de vente élevés et des charges spécifiques mesurées

Si la confrontation de données européennes apporte un premier éclairage de la situation ovine française, elle nécessite toutefois d'être complétée par des comparaisons nationales.

2.2 – Comparaison de données françaises

Si la production ovine française est confrontée à la concurrence mondiale et européenne, il ne faut pas oublier que les agriculteurs français arbitrent leurs choix entre les différents systèmes de productions chaque fois que c'est possible. Cette posture conduit à comparer les résultats des exploitations françaises selon leurs orientations techniques.

Le tableau suivant donne la répartition des exploitations « professionnelles » (ayant des ovins allaitants) selon **les OTEX (orientation technique des exploitations)**.

Caractéristiques des exploitations professionnelles possédant des ovins allaitants, ventilées par OTEX					
OTEX :	échantillon	Exploitations représentées	taille moyenne du troupeau	Cheptel total	Effectif %
Grandes cultures	89	4 526	78	351 022	6,7
Bovins lait et mixte lait et viande	27	1 209	61	73 906	1,4
Bovins viande	96	6 092	38	232 882	4,5
Ovins/caprins (OTEX 44)	211	13 222	274	3 626 789	68,9
Granivores	10	393	104	40 971	0,8
Autres (OTEX 81)	74	4 867	189	920 900	17,5
France entière	513	30 480	173	5 260 194	100

Source : RICA 2004

Il ressort de cette répartition que 86,4 % du cheptel «ovin allaitant» **des exploitations professionnelles** se trouvent dans l'OTEX 44 (élevages ovins spécialisés : près de 69 % du cheptel pour 42 % des élevages) et l'OTEX 81 (grandes cultures et herbivores).

Cela permet de comparer les caractéristiques des exploitations selon leur OTEX. (Tableaux de l'annexe 3).

Tout en restant **très prudent sur les comparaisons** compte tenu des tailles respectives des échantillons et de leur dispersion géographique hétérogène, il ressort qu'en 2004, **les revenus courants moyens** s'échelonnent **de 15 838 € pour le groupe d'exploitations spécialisées en ovin allaitant** (tableau 1) à 34 436 € pour les exploitations spécialisées en vaches laitières (tableau 5). En positions intermédiaires, on trouve respectivement les exploitations avec des brebis nourrices et d'autres productions (OTEX 44 et 81 cumulées) (tableau 2), puis le groupe des exploitations avec des brebis laitières (tableau 3) et celles qui sont spécialisées en vaches «allaitantes» (tableau 4).

Il est à noter que si l'**actif immobilisé** par le système ovin allaitant **est le plus faible** de tous les systèmes, le **taux d'endettement** est aussi élevé que dans le système bovin allaitant dont l'actif immobilisé est très significativement plus élevé.

La dispersion géographique des exploitations, des divers échantillons ainsi que les différences de taille (Cf. par exemple en annexe 4 et 8 : cartes de répartition des brebis laitières et allaitantes), n'autorise cependant pas à établir des comparaisons plus fines.

Néanmoins, une analyse dynamique des systèmes « allaitants » (ovins et bovins) montre que des **substitutions significatives** s'opèrent dans de nombreuses exploitations où l'opération est possible.

La comparaison des données du recensement général de l'agriculture (RGA) permet d'identifier les variations d'effectifs de brebis allaitantes et de vaches allaitantes entre 1988 et 2000 (période qui inclut 1992 avec la mise en place de la PAC pour le secteur des grandes cultures). (Cf. les cartes de l'annexe 5 où ces variations sont reportées par petites régions agricoles).

La carte «dBV/BV» qui concerne les **brebis allaitantes**, illustre clairement la **régession** de cette catégorie de cheptel pratiquement sur l'ensemble du territoire, notamment en région Poitou Charente et dans les secteurs ouest et nord du Massif central. Les zones de progression sont très réduites. Elles apparaissent surtout dans le grand quart sud-est et la Corse.

A contrario, la carte «dVA/VA» qui concerne les **vaches allaitantes**, montre une **progression générale** notamment dans le bassin allaitant du centre de la France et en Normandie, et à l'exception du bassin parisien et du Sud-Ouest.

Les cartes de l'annexe 6 représentent l'évolution des **surfaces de prairies naturelles et prairies temporaires** sur la même période 1988-2000. Ces cartes montrent que la **prairie naturelle a généralement régressé** dans la plupart des régions sauf le quart sud-est, alors que la **prairie temporaire connaît une progression** assez généralisée (sauf le Nord, bassin parisien et Sud-Ouest) notamment en région Poitou Charente et Massif central.

Sur cette période 1988-2000 (mais le phénomène s'est poursuivi au-delà), des **corrélations positives entre ces évolutions de cheptels** (bovins allaitant remplaçant les ovins allaitants) et **un glissement opéré de la prairie naturelle vers la prairie temporaire** ainsi que des prairies temporaires vers les grandes cultures, ont été mises en évidence.

En résumé, dans les régions où il a été possible de retourner les terres, elles l'ont été soit au profit de grandes cultures seules soit au profit de cultures en rotation avec des prairies temporaires et ce mouvement s'est accompagné d'une progression du cheptel bovin allaitant au détriment du cheptel ovin allaitant généralement en repli sur les prairies naturelles, notamment les moins productives et les plus défavorisées.

Ce mouvement général semble avoir été facilité par les niveaux de rémunération et les conditions d'accès aux primes du deuxième pilier : PHAE (prime herbagère agri environnementale) et ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturelle) d'une part, mais aussi par les conditions d'accès aux aides du premier pilier de la PAC, d'autre part.

En effet, il faut rappeler que désormais la **PMTVA** (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) est couplée alors que la **PBC** (prime à la brebis) est découplée pour moitié.

Un éleveur qui cesserait l'élevage de vaches allaitantes perdrat donc la prime de 250 € par vache, alors que l'éleveur qui cesse l'élevage ovin continue de percevoir moitié des primes attachées à la brebis soit 14 € par exemple en zone défavorisée. Ce calcul doit cependant être relativisé par le fait qu'en moyenne actuellement, 28 % des vaches allaitantes ne sont pas primées faute de droits suffisants (cela ramène la valeur moyenne de la PMTVA à 62 % de 250 € soit 155 € par vache). En substituant donc une vache allaitante sans droit, à 7 brebis allaitantes primées, cela revient cependant à conserver 98 € (7 x 14 €) pour la vache supplémentaire.

Ces observations conduisent à approfondir l'évolution des niveaux de revenu notamment dans le système de production des ovins allaitants.

2.3 – Evolution comparée du revenu en « ovins allaitants »

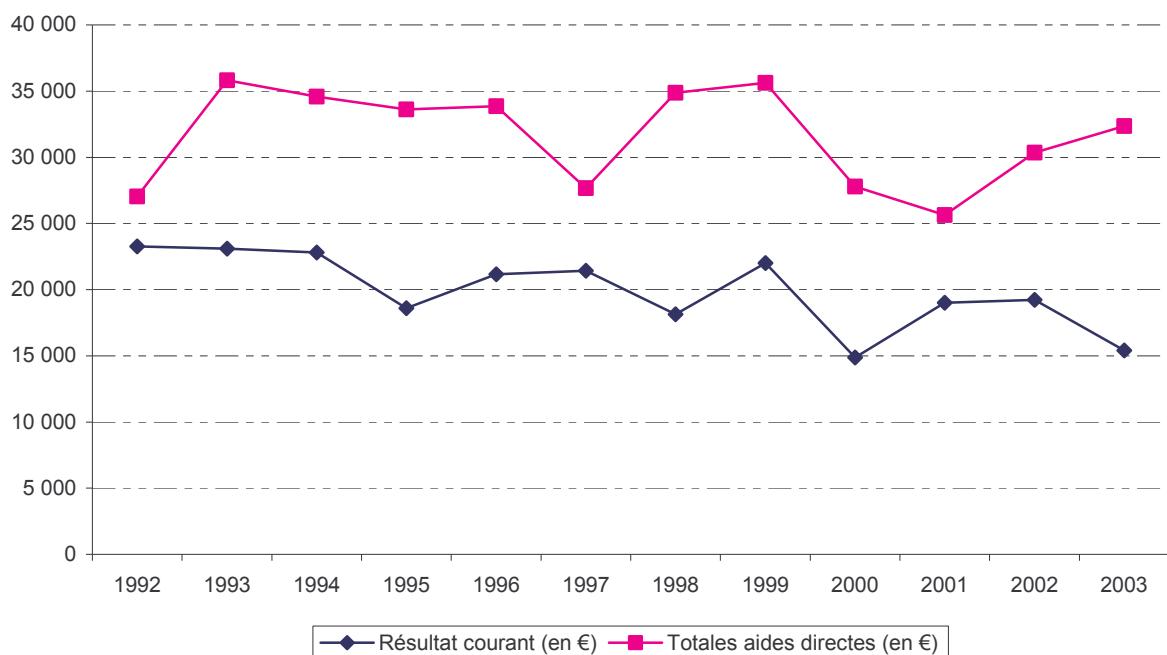
Les tableaux 6 à 9 de l'annexe 7 permettent d'effectuer, de 1992 à 2003, des comparaisons annuelles des données du RICA (réseau d'information comptable agricole) pour des exploitations professionnelles appartenant à 4 grands groupes spécialisés par OTEX (système ovin allaitant, système bovin allaitant, systèmes ovin lait et bovin lait).

La première étape du travail a consisté à définir « l'élevage ovin spécialisé type » ainsi que les systèmes de production équivalents. (L'équivalence principale a porté sur le niveau et la nature des emplois : emplois familiaux puisque c'est une caractéristique importante de la production ovine).

Près de 30 % du cheptel ovin sont détenus par des exploitations non spécialisées en production ovine. Il s'agit d'exploitations disposant d'un petit cheptel ovin allaitant qui constitue soit une activité annexe (pluri actifs...) ou complémentaire d'autres productions (bovins allaitants, céréales...). Elles ne sont pas prises en compte dans cette comparaison. **Toutefois, elles pèsent sur l'organisation du marché et sur la production française globale.**

Les échantillons constitués ne sont pas constants dans le temps (compte tenu de la durée de la période, il y a des entrées et des sorties d'exploitations dans chaque groupe) et **les données présentées ont été corrigées de l'indice de prix du PIB (Produit intérieur brut) et sont exprimées en euros constants 2003.**

Evolution du résultat courant et des aides directes des exploitations " ovins allaitants"



Il apparaît ainsi que sur la période 1992-2003 (et la même tendance est observée en 2004 et 2005) le résultat courant des exploitations de brebis allaitantes, en valeur moyenne, a toujours été inférieur à celui des autres exploitations d'élevage (brebis laitières, vaches laitières ou allaitantes) alors que le niveau global des aides (à la seule exception, depuis 2000, du système « bovin allaitant ») y était le plus élevé.

Il convient d'ailleurs de noter que, selon l'application retenue par la France, **les aides du premier pilier de la PAC atteignent les possibilités offertes sensu stricto par le chapitre 11 du règlement (CE) N° 1782/2003 du Conseil (29 septembre 2003)**.

Certains s'interrogent toutefois sur **l'usage de l'article 69** (chapitre 5 de ce même règlement). C'est à dire **la possibilité** offerte aux Etats membres de « *conserver jusqu'à 10 % de la composante des plafonds nationaux visés à l'article 41 qui correspond à chaque secteur visé à l'annexe VI* ». A ce stade plusieurs précisions méritent d'être rappelées :

- Première possibilité : l'interprétation qui consisterait à rendre fongible les différentes masses budgétaires réservées à **chaque secteur** semble dépasser l'intention du texte. L'article 69 aurait permis de répartir de manière non uniforme les aides dans un même secteur (par exemple : ovins-caprins) mais pas en cumulant deux ou plusieurs secteurs (par exemple : ovins-bovins, ou ovins – bovins - céréales). Appliquer l'article 69 serait donc revenu à réduire l'aide à certains éleveurs de brebis pour redistribuer cette aide à d'autres éleveurs de brebis.
- Deuxième possibilité : le recours à l'article 69 était une option possible à la mise en place du système, cette option qui n'a pas été retenue en France, n'est plus accessible sans révision préalable du règlement. Il faut noter que les pays qui avaient fait le choix d'utiliser la possibilité offerte par l'article 69, en ont fait un usage très parcimonieux. Ce différentiel de 10 % autorisé aurait-il alors pu être, en France, plus significatif qu'ailleurs ?

Si le résultat courant par exploitation d'ovins allaitants est le plus faible, il **en est de même pour le résultat courant par UTA (unité de travail annuel) familial** et pour le résultat par UGB (Unité de gros bétail).

Rappel : L'UGB (Unité de gros bétail) « étalon » est une vache laitière standard de 600 kg produisant 3000 litres de lait par an et consommant annuellement 3000 unités fourragères. Ainsi par équivalence, une vache allaitante est généralement comptée aussi comme une UGB alors qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB.

Enfin, même si le **résultat courant par SAU** (surface agricole utile) a été légèrement plus « disputé » au cours de la période, les exploitations de **brebis allaitantes** obtiennent le résultat **le plus faible**.

Au-delà des seuls résultats bruts qui marquent **une différence, en valeur moyenne, entre des systèmes d'exploitations dont la valorisation de l'herbe est un élément essentiel pour les uns comme pour les autres, l'impression de déséquilibre notoire en leur défaveur**, ressentie par les éleveurs de brebis allaitantes, est bien exprimée par la combinaison des critères **résultat/UTA familial et résultat/UGB**.

Si l'on s'en tient à comparer le travail dans les deux systèmes allaitants (car une comparaison du travail entre système laitier et système allaitant est difficile), les éleveurs de brebis indiquent que 100 brebis (soit 15 UGB) suitées de 100 à 200 agneaux selon la productivité numérique globale de la troupe, **nécessitent plus de travail** que 15 vaches allaitantes suitées de 15 veaux pour un résultat économique moindre.

La charge de travail réellement ressentie est un facteur supplémentaire qui a orienté et continue d'orienter les productions d'herbivores herbagers en direction du système bovin «allaitant», au détriment du système «ovin allaitant».

Les valeurs moyennes masquent, cependant des variations individuelles importantes et des éleveurs de brebis allaitantes sous certaines conditions organisationnelles, techniques, économiques et commerciales, savent dégager des résultats rémunérateurs.

Cette forte dispersion de résultats des exploitations est confirmée tant par l'analyse des données du RICA que celles des études INRA ou celles des comptabilités de gestion.

Le rapprochement entre le nombre de femelles reproductrices (brebis et agnelles mises en reproduction) avec la production d'agneaux contrôlée, corrigée du coefficient retenu par le SCEES pour tenir compte de la « production indigène » (Cf. supra), fait apparaître **une production moyenne française d'un agneau par brebis** alors que certains élevages commercialisent près de deux agneaux par brebis.

Les comparaisons effectuées tant au niveau communautaire qu'au niveau national sont convergentes. En valeur moyenne, une exploitation française spécialisée en élevage « ovin allaitant » doit dégager une marge supplémentaire de l'ordre de 30 % du revenu moyen actuel pour atteindre un niveau de résultats comparable tant à celui d'exploitations ovines spécialisées en agneaux lourds au sein de la communauté qu'à celui d'exploitations françaises d'élevages d'herbivores qui ont un mode similaire de valorisation de l'herbe en pâturage dominant.

Les investigations conduites montrent que le résultat final étant issu de la combinaison de multiples facteurs entre eux, il n'y a pas de levier unique pour parvenir au résultat recherché.

Concrètement, dans une vision volontairement réduite à un facteur pris isolément : sur telle exploitation, c'est le passage progressif **d'un agneau vendu par brebis à 1,3 agneau/brebis** qui permettra l'accroissement recherché du résultat. Sur telle autre, ce sera une finition différente des agneaux (poids et état d'engraissement de la carcasse) qui produira la progression. Ailleurs, ce sera la durée d'engraissement des agneaux lourds et la réduction des charges, des frais vétérinaires...

Bien évidemment généralement c'est la combinaison des facteurs qui sera déterminante et **la marge de progrès** est celle qui peut être obtenue par tous ceux qui n'atteignent pas les résultats du quart des élevages les plus performants. La meilleure combinaison des facteurs n'est cependant pas facile à obtenir pour une production qui est très technique.

Pressentant que tout changement nécessite un accompagnement en **investissements tant matériels qu'immatériels, le contrat de plan Etat – Régions 2000-2006** prévoyait (sur les bases des recommandations du rapport THOMAS/LAUNAY), des aides aux investissements matériels (bâtiments...), à l'amélioration génétique et une aide pour l'appui technique (appui technique proprement dit, recherche de références et animation de la filière).

Les actions d'appui technique regroupent trois sous-actions que sont la prise en compte de techniciens thématiques, l'appui technique « éleveurs » et l'appui technique « adaptation au marché – valorisation de la production » (appui technique aux OP, organisations de producteurs).

Dans un bilan intermédiaire de mi-parcours dressé par l'OFIVAL (Office interprofessionnel des viandes) en 2005, il apparaît **que moins de 20 % des éleveurs sont suivis en appui technique et que cette proportion est en diminution de 6 % entre 2000 et 2002**. L'appui technique absorbe toutefois plus de la moitié des crédits du CPER et parmi ceux-ci, pour les années 2000, 2001 et 2002, 1138 éleveurs (soit 14 % des éleveurs suivis en appui technique aux OP) ont bénéficié **d'un appui spécifique** en accompagnement de leur projet, pour un montant de 553 224 €.

Dans le même temps, **le nombre d'éleveurs adhérents à une organisation professionnelle diminue** également. Il représente environ **un éleveur sur trois** mais près de deux tiers des brebis et seulement moitié de la production d'agneaux contrôlés. Et OFIVAL de conclure :

« Il est vraisemblable que cette différence entre le nombre de brebis détenues par les adhérents et le nombre d'agneaux produits proviennent de 2 causes :

- *le non-respect de l'apport total par les adhérents d'OP ;*
- *un taux d'agneaux vendus par brebis qui pourrait être amélioré par un renforcement de l'appui technique ».*

Les propos des auditions conduites dans le cadre de la mission ont été plus critiques vis à vis de l'appui technique et de sa réelle efficacité pour l'ensemble de la filière est posée.

A contrario, les aides aux investissements matériels répondent à des besoins exprimés en constante augmentation. Leur gestion reste cependant difficile. Les crédits limités aux montants du contrat se sont révélés insuffisants pour répondre à toutes les demandes. La mise en place du « plan bâtiments d'élevage » en relais de cette action a donné un nouvel espace mais place les éleveurs de brebis et les éleveurs de bovins allaitants en concurrence dans les listes d'attente qui s'allongent.

Les actions génétiques sont quant à elles d'une gestion assez compliquées ce qui en limite l'efficacité.

Par ailleurs, à ce stade de l'analyse, il convient aussi de constater que ni les crises de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine, dite maladie de la vache folle), ni la crise de la fièvre aphteuse au Royaume-Uni n'ont été mises à profit par l'élevage ovin allaitant français pour s'établir sur des bases solides capables d'apporter de meilleurs résultats économiques plus durablement que sur la seule période des crises qui frappaient leurs confrères.

Les causes de cette relative inertie du secteur de la production de viande ovine sont multiples : répartition démographique des éleveurs, répartition géographique des élevages de brebis allaitantes, production complémentaire à d'autres production... Mais l'analyse ne peut s'arrêter à la porte de l'élevage car l'obtention de résultats ne se limite pas à l'exploitation. En effet, la configuration respective de l'UGB (100 brebis d'un côté pour 15 vaches de l'autre) a également des conséquences sur l'abattage et la transformation.

2.4 – L'abattage et la transformation

L'abattage d'ovins représente environ 3 % des abattages totaux (bovins, porcins, veaux, ovins, caprins et chevaux).

En 2005, les abattoirs traitant des ovins étaient au nombre de 243, sur un total de 318 abattoirs de viandes de boucherie en activité. Ce sont donc les **3/4 des abattoirs qui ont une activité ovine**.

La régression quasi ininterrompue de la production française de viande ovine a entraîné une diminution des tonnages abattus. Le volume de carcasses abattues en 2005 s'élève à **99 677 tonnes**.

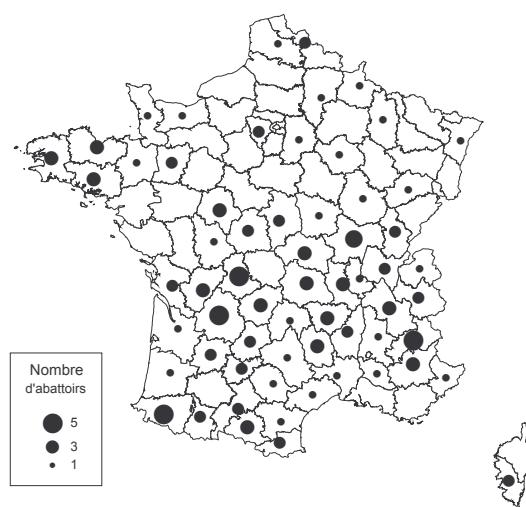
Le tonnage moyen par abattoir est de 470 tonnes (maximum 8 150 tonnes, minimum 320 kg, écart-type 1000 tonnes).

Il est possible d'établir trois catégories d'abattoirs :

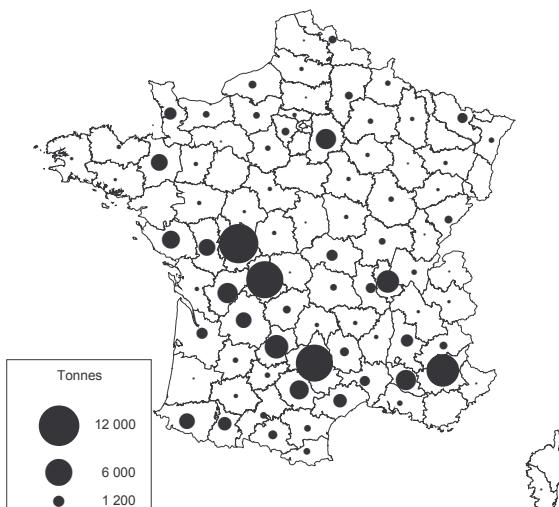
- **20 abattoirs de plus de 1000 tonnes**, avec une taille moyenne de 3 280 tonnes, assurent **2/3 des volumes abattus**. La moitié seulement d'entre eux est spécialisée ou à activité majoritaire ovine. Parmi les non spécialisés, on trouve des abattoirs publics ou coopératifs, mais aussi des outils appartenant à des grands groupes du secteur de la viande.

- **64 abattoirs de 200 à 1000 tonnes traitent ¼ des volumes.** Seuls 10 d'entre eux sont spécialisés en ovins. Il s'agit pour **la moitié d'abattoirs « halal »** (dont 4 en Ile de France). Pour tous les autres abattoirs, les ovins constituent une activité minoritaire (voire très minoritaire : 43 abattoirs sont à moins de 10 %).
- **Les abattoirs de moins de 200 tonnes** sont **au nombre de 159**, soit 2/3 des abattoirs traitant des ovins. Ils traitent 8.975 tonnes, soit 9 % des volumes. Aucun d'entre eux n'est spécialisé, et la part des ovins y est souvent très faible (seuls 21 abattoirs sur ces 159 ont une part d'ovins dans leur activité supérieure à 10 %).

*Répartition départementale des abattoirs d'ovins
Agreste 2002*



*Répartition départementale des tonnages d'ovins
Agreste 2002*

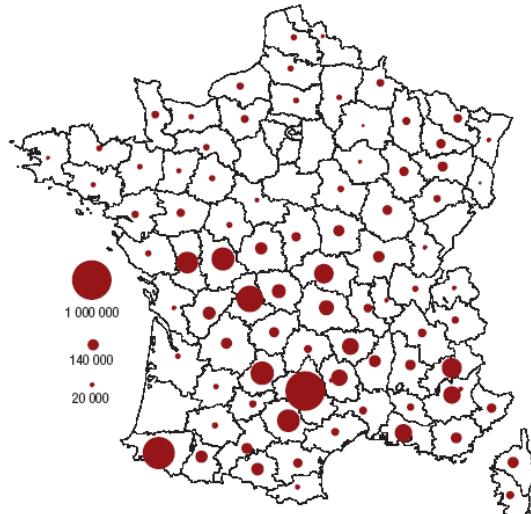


Même si quatre régions concentrent 60 % de l'activité d'abattage des ovins (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, PACA, Limousin), les outils d'abattage d'ovins restent encore **présents sur l'ensemble du territoire** malgré la concentration de l'activité autour d'une vingtaine d'abattoirs. **Mais** dans la majorité des abattoirs, **il s'agit d'une activité mineure**.

De grands abattoirs spécialisés étaient depuis longtemps proches des centres de grande consommation de viande ovine. La régression de la production ovine et la substitution de bovins allaitants aux ovins allaitants, renforcent l'éloignement des zones d'abattage d'ovins de celles de production comme l'indiquent les cartes ci-dessous. Cette évolution contribue à **augmenter les frais de transport** et d'acheminement.

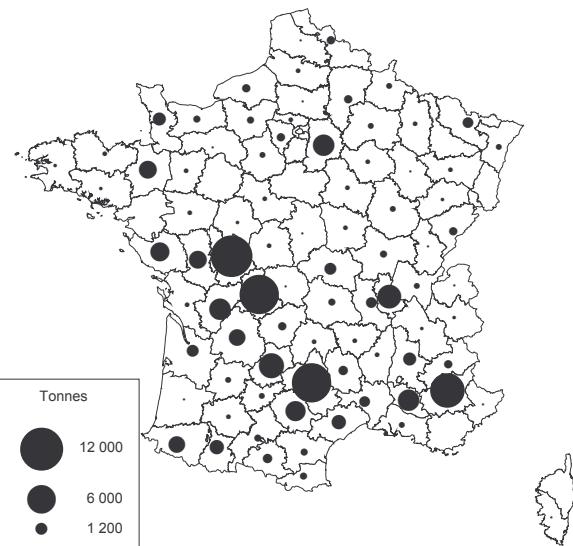
Seuls les abattoirs spécialisés et/ou à gros volumes ovins ont développé des technologies assurant des cadences et une productivité permettant d'assurer leur rentabilité financière.

Localisation des ovins
(en têtes)
Source : Agreste



Répartition départementale des tonnages d'ovins

Agreste 2002



Cependant, l'**abattage** étant d'une façon générale **une activité à faible marge**, l'**équilibre économique peut être compromis** par la perte de faibles volumes ou par une baisse de la valorisation du cinquième quartier et des peaux.

Dans les abattoirs non spécialisés, il s'agit **d'une activité non rentable**. Les exploitants d'abattoirs prestataires de services indiquent qu'ils ne facturent souvent pas la réalité du coût d'abattage, celui-ci étant partiellement **reporté sur les espèces à gros volume (bovins et porcs)**.

Par ailleurs, le fait que parmi les abattoirs à gros volumes, on trouve des outils non spécialisés appartenant à des grands groupes peut poser problème si l'entreprise décide d'arrêter l'activité ovine. (C'est par exemple, le cas dans l'Allier où SOCOPA n'abat plus d'ovins à Villefranche).

Enfin, la réalité de l'**abattage rituel** est difficile à apprécier. Il n'en demeure pas moins que la consommation correspondante est loin d'être négligeable. La dispersion territoriale et la concentration dans le temps qu'elle nécessite, correspondent à **une spécificité qu'il faut impérativement prendre en compte**.

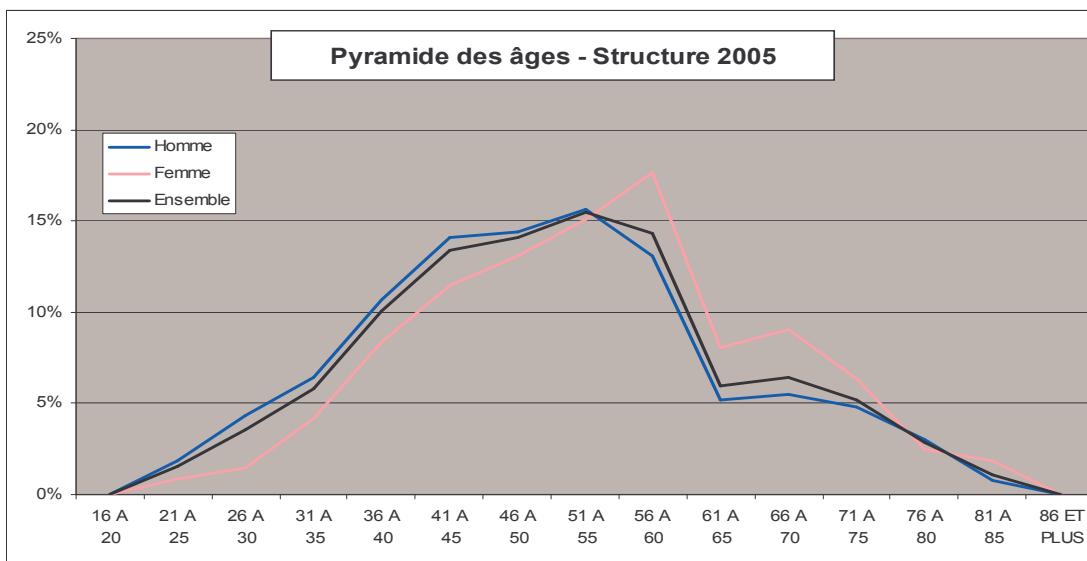
Et en aval de l'abattage, la commercialisation s'effectue le plus souvent sous forme de produits piécés peu élaborés.

2.5 – Les enjeux, forces et faiblesses de la filière ovine française

La filière ovine présente des **caractéristiques communes** pour le secteur laitier et le secteur de la viande, mais chacun de ces secteurs possède aussi des **caractéristiques spécifiques**.

Les caractéristiques communes :

- **Une grande corrélation entre élevage ovin et aménagement du territoire**, notamment dans des secteurs à forte pente, les prairies à très faible rendement, les cailloutis ou les secteurs embroussaillés. Comme l'indiquent les cartes des annexes 4 et 8, **l'essentiel du cheptel ovin «laitier ou allaitant» se situe en haute montagne, en montagne ou en zone défavorisée simple**. Le mouton apparaît souvent comme le **dernier rempart** avant la friche ou le boisement. Il concourt à la protection de l'espace (Prévention des avalanches, des incendies ...). Il favorise le fonctionnement des écosystèmes. Il assure la continuité territoriale.
- **La gestion de grands effectifs d'animaux** (par exemple : 400 brebis contre 60 vaches) **tant en intérieur** (bergerie) **qu'en extérieur** (pâturages).
- **La difficulté d'accès au foncier** pour trouver des marges d'adaptation du système d'exploitation sans handicaper davantage les résultats économiques.
- **Des frais non spécifiques** difficiles à contenir (frais de mécanisation et de bâtiments – Ce type d'investissements est **proportionnellement plus cher** pour les productions qui, comme la production ovine, dégagent moins de résultats que d'autres productions animales). **Mais aussi des frais d'élevage** (frais vétérinaires, frais de reproduction...) plus élevés.
- **Une forte dépendance aux aides pour assurer un revenu**. Malgré les aides, deux éleveurs de brebis sur trois sont rattachés au régime agricole forfaitaire. Par ailleurs, la mise en place des DPU (droit à paiement unique) a focalisé les regards sur le montant moyen accordé par hectare de surface agricole utilisée.
- **Un besoin de main d'œuvre très qualifiée**, y compris dans les estives et alpages.
- **Un renouvellement des générations** qui est **très loin d'être assuré**. On compte environ 23 000 agriculteurs **âgés de plus de 55 ans** en 2005 (estimation selon l'enquête structure 2005). De cette même enquête, il ressort que **84 % des agriculteurs de cette tranche d'âge déclarent être sans successeur**.



Sur les 6 dernières années (2000-2005) **le nombre de DJA** (dotation aux jeunes agriculteurs) concernant une production ovine a été en moyenne de **328 par an** (Source CNASEA) dont 176 en système ovin spécialisé et 152 en système mixte ovin - bovin.

Même si ce nombre d'installations représente un taux de 5,6 % (dont 3 % pour les exploitations spécialisées) du nombre total des DJA, et même s'il existe des installations non aidées, **le rythme actuel d'installations est très loin de permettre**, pour une part significative, **le remplacement**, à court terme, des départs.

Les caractéristiques spécifiques

- **La production laitière**

Elle est géographiquement concentrée sur quelques régions. Elle relève d'exploitations spécialisées. La double valorisation des produits fromagers et de la viande, **sous signes officiels de qualité**, permet de dégager, en valeur moyenne, des résultats qui tiennent la comparaison avec d'autres productions agricoles.

La forte organisation de ces filières constitue **un solide atout**. Les éleveurs expriment cependant deux préoccupations importantes : la charge de travail en augmentation constante (charge qui peut devenir un frein au renouvellement des générations) et l'incertitude sur la spécificité de la valorisation des agneaux de lait.

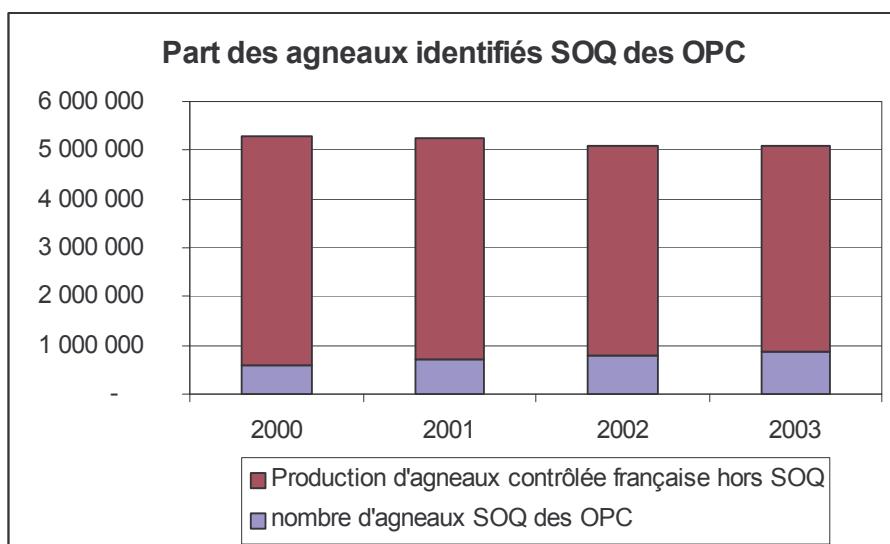
- **L'élevage allaitant**

Il est plus dispersé géographiquement et la spécialisation est nettement moins marquée qu'en élevage de brebis laitières.

La moitié des exploitations ayant plus de 10 brebis, **dispose d'un cheptel de moins de 60 têtes** et 11 % du cheptel total de brebis allaitantes. **Trois exploitations sur quatre possèdent moins de 160 brebis** et 30 % du cheptel total «ovin allaitant». Cette faible taille conduit souvent à considérer la production de brebis allaitantes comme une production d'appoint.

Cette dispersion se retrouve également dans **le patrimoine génétique** avec plus de 50 races (à la fois un atout pour la biodiversité et un handicap pour la sélection).

Si des efforts ont été réalisés pour aller dans le sens d'une amélioration de la **qualité** finalisée par des produits sous signe de qualité (SOQ), ces **démarches** sont limitées (15 % des éleveurs sont engagés dans une démarche qualité – Source **OFIVAL - 2005**) et la **segmentation du marché** est encore mal exploitée (17 % de la production d'agneaux contrôlée, soit moins de 13 % de la production totale d'agneaux, étaient en 2003 sous cahier des charges certifié).



SOQ : signes officiels de qualité

OPC : organisations de producteurs, à capacité commerciale qui se différencient des OPNC qui agissent pour le bénéfice de leurs adhérents sans transfert de propriété des animaux à la vente.

Enfin, l'**organisation de cette filière « viande »** est également dispersée et constitue un point de grande **fragilité**. En 2005, on ne comptait pas moins de **75 OP** (organisations de producteurs) reconnues en France dont 62 OP commerciales (OPC) et 13 OP non commerciales (OPNC sans transfert de propriété au moment de la vente). Par ailleurs, le **nombre d'éleveurs adhérents à une OPC atteint juste le tiers du nombre d'éleveurs bénéficiaires de la prime à la brebis**.

Les enjeux

Sans verser dans un scénario « catastrophe », les indicateurs actuels laissent **envisager**, en restant dans le même contexte, **une très forte réduction des effectifs ovins, notamment des brebis allaitantes**.

Cette réduction aurait pour conséquence **un abandon des territoires agricoles les plus défavorisés, une perte dans la diversité des élevages herbagers et une augmentation de la dépendance en viande ovine dans un pays où culturellement ce type d'élevages est important voire indispensable**.

Le phénomène d'abandon de territoire, observé respectivement au Royaume-Uni après la crise provoquée par la fièvre aphteuse ainsi **qu'en Irlande** où le découplage total des aides a été anticipé, **est parfaitement reproductible en France** même si la raison de la forte décapitalisation prévisible du cheptel est à mettre au double compte de l'absence de renouvellement des générations et du plus faible revenu dégagé actuellement par la filière viande.

Plusieurs facteurs peuvent accélérer ce mouvement :

- la poursuite de la substitution des vaches allaitantes aux brebis allaitantes,
- la mise en place sans accompagnement de l'identification individuelle électronique,
- la fermeture de certains abattoirs non rentables et/ou non aux normes,
- le prolongement des interdictions de circulation d'animaux vivants en raison de la persistance de la fièvre catarrhale dans certaines régions,
- l'augmentation des coûts de transport et une sensibilisation accrue au «bien-être animal».

Remarque :

Malgré une forte réduction de la production de viande ovine, il est difficile d'envisager que le marché puisse apporter les corrections nécessaires si cette tendance est confirmée, compte tenu des niveaux de prix déjà pratiqués. (Toute augmentation de prix -sans augmentation de qualité- se traduirait par une baisse de la consommation et un report sur d'autres viandes).

Cette perspective d'évolution de la filière « viande ovine », dont la probabilité n'est pas à sous estimer, pourrait également entraîner par le jeu des substitutions, **une crise dans la viande bovine** où les écarts entre le volume de la production et celui de la consommation est, en Europe, beaucoup plus étroit que ceux qui concernent la viande ovine, (même si la réduction du cheptel « bovin lait » et corrélativement celle de sa viande offre une opportunité de substitution par de la viande du troupeau « bovin allaitant »).

Il ne s'agit donc pas d'opposer ces deux systèmes, « viande bovine » et « viande ovine », mais d'accompagner par des modalités appropriées, la mise en place d'un équilibre propice à l'entretien des surfaces herbagères, notamment les plus défavorisées.

L'absence de reprise des exploitations de brebis allaitantes ne manquera également pas d'augmenter la désertification dans des zones géographiques déjà très peu peuplées. Si l'on peut comprendre que les petits élevages trouvent difficilement un repreneur, OFIVAL constatait que de 2000 à 2002, le nombre d'éleveurs déclarant plus de 100 brebis à la PBC, a diminué de 16 %. Si la substitution de brebis par des vaches déjà évoquée plus haut peut être mise en cause, ces chiffres indiquent aussi que des élevages de plus de 100 brebis ne sont pas repris.

Forces et faiblesses

L'élevage de brebis allaitantes ne manque pas d'atouts :

- **Une immobilisation de capitaux plus faible** que pour d'autres productions (de l'ordre de 20 à 25 % de moins à l'hectare que celle qui est nécessaire pour les productions animales herbagères). Selon les données RICA 2004 (tableau 1 et 4 ; annexe 3), le montant d'actif immobilisé net est de 141 399 € (soit un peu moins de trois ans de chiffre d'affaires) pour les exploitations d'ovins allaitants spécialisés contre 223 641 € (soit 3,7 années de chiffre d'affaires) pour les exploitations de vaches allaitantes.
- **Une rotation plus rapide des immobilisations en cheptel vif**, notamment en raison de la précocité sexuelle des agnelles et de la prolificité des brebis.
- **Une consommation de viande ovine qui reste soutenue** malgré des prix élevés, avec une demande spécifique de consommateurs attachés culturellement à cette production, à satisfaire. La consommation française est de 4,1 kg par habitant alors qu'elle n'est que de 2,9 kg par européen.
- **Une réelle capacité à s'adapter** à de très nombreuses situations tant en termes de systèmes de production qu'en termes de valorisation de ressources fourragères, notamment celles de grands espaces d'estives et d'alpages. On trouve des élevages saisonnés ou dé-saisonnés, intensifs, semi-extensif ou extensif, en production principale ou en production complémentaire, en bergerie ou en plein air intégral...
- **Une grande richesse de son patrimoine génétique.** On compte près de 50 races en France et elles ont toutes un intérêt forgé au fil de leur histoire. Il y a là un immense potentiel de diversité dans lequel il est possible de trouver des facultés ou des capacités qui répondent à beaucoup de situation.
- **Une production économiquement viable** lorsque les conditions de production sont rationnelles (race et conduite de troupeau adaptées à la demande du marché, environnement technique et commercial favorables...)
- Une production ovine avec une bonne image auprès du public tant en raison de l'attrait positif pour l'animal que pour son association d'image avec celle d'un environnement d'espace libre et ouvert.

Les handicaps ou les faiblesses de cette production sont cependant nombreux :

- **Une image** paradoxalement (comparativement au grand public) **dévalorisée** au sein de la profession elle-même.
Le mouton est généralement considéré par les éleveurs comme un animal moins noble que des bovins et plus compliqué à gérer.

Ce sentiment très souvent implicite, est clairement exprimé dans une enquête conduite en 2005, par les étudiants en classe de BTSA -brevet de technicien supérieur agricole- du lycée agricole de Dannemarie sur Crête (Doubs).

Trois facteurs principaux expliquent ce sentiment :

C'est en premier lieu **la méconnaissance de ce secteur**.

Ensuite, n'y a t-il pas **assimilation d'images** entre un animal valorisant des espaces considérés comme pauvres avec une production sans valeur ? (d'ailleurs la perte d'un mouton n'est-elle pas marginale dans le troupeau ? Alors que la perte d'une vache, c'est grave !).

Enfin **la plus faible mobilisation d'actifs** conduit à considérer l'éleveur de moutons comme quelqu'un de plus pauvre que les agriculteurs mobilisant de nombreux capitaux.

- **De très fortes exigences en compétences techniques.** Contrairement à une idée trop souvent répandue, l'élevage ovin nécessite un très grand savoir et savoir-faire.
- **Une exigence de travail importante.** La production ovine doit composer sur le même élevage deux contraintes que l'on retrouve toujours dissociées dans les autres élevages :
 - d'une part, **celle de la gestion des grands nombres.** Certes, cette contrainte se retrouve, en élevages de porcs ou de volailles, mais ce sont des élevages clos sur un espace restreint qui facilite la conduite en bandes.
 - d'autre part, la conduite du troupeau en alternance interne (en bergerie) et externe (en pâturages). Certes, ce système existe aussi pour les bovins mais pour des effectifs par exploitation plus réduits.

La gestion physique et technique de grands effectifs d'animaux de petites tailles placés alternativement en espaces ouverts (pâturages) puis fermés (bergerie), semble avoir été sous estimée dans les approches du travail indispensable à la gestion de troupeau.

La recherche d'un meilleur revenu par **augmentation de la taille du cheptel sans modifications rationnelles des pratiques** de gestion conduit de nombreux éleveurs à exprimer **une réelle saturation de leur temps de travail**.

L'absence de salariés qualifiés pour ce type de production, dans les services de remplacement ne permet même pas de trouver un appui ponctuel pour soulager la charge de travail de ces éleveurs.

- **Une concurrence pour des surfaces** disponibles très souvent en défaveur de l'élevage ovin, y compris dans les zones très défavorisées (concurrence avec des usages non-agricoles des surfaces agricoles libérées). Par ailleurs, un parcellaire fragmenté est une contrainte de plus pour la gestion des lots en pâturages.

- **Une très grande dépendance des aides** (Elles représentent maintenant, en moyenne, plus de 200% du résultat courant) dans un système qui n'est cependant jamais sécurisé sur un pas de temps cohérent avec les investissements et/ou les services rendus à la collectivité.
- **Un appui technique qui ne répond plus aux nécessités de la filière.**
L'INRA n'a pas délaissé **la recherche** dans ce secteur de production (le mouton est un « modèle animal » pour la recherche). Toutefois ses résultats ne sont **pas suffisamment diffusés**. Cette vacance de données a laissé place au développement d'études diverses et variées ainsi que de recueil de données de gestion technico-économiques par les organismes concernés par cette production (centre technique, organisations agricoles...), sans réelle évaluation ni de la valeur scientifique des programmes, ni de la pertinence et de l'efficacité de ces travaux.
- **Un relatif abandon de cette production dans les programmes de formation.**
La Bergerie nationale de Rambouillet a mis fin à ses formations de berger et de techniciens supérieurs agricoles depuis plus de 10 ans. L'impact de cet abandon se fait d'autant plus ressentir que les lycées agricoles n'ont pas véritablement pris le relais. Si plus de 40 Etablissements publics d'enseignement agricole élèvent une troupe ovine de taille plus ou moins grande, deux seulement dispensent une formation initiale un peu spécialisée. Les autres limitent leurs apports dans la formation initiale à une découverte de l'approche animale dans les classes d'accueil ou celles de tout début de cycle, et à une initiation de quelques heures à une semaine maximum de formation consacrée à la production ovine.
La formation continue et l'apprentissage offrent quelques formations spécialisées de niveau IV et V mais plutôt destinées à des salariés qui comptent environ 5 300 UTA (unité de travail annuel). Cela laisse entendre un nombre bien supérieur de personnes concernées compte tenu des emplois à temps partiel. Environ trois emplois salariés sur quatre sont permanents, les autres étant des emplois saisonniers (source Agreste).
- **Une inadéquation croissante entre les besoins d'abattage et les zones de production.** La mise sur le marché des agneaux collectés en ferme et leur acheminement vers l'abattoir est complexe. Le nombre des animaux et l'hétérogénéité des lots conduisent souvent à les faire passer par la case intermédiaire du centre d'allottement avant de les dispatcher dans divers circuits. Ce système qui répond au besoin d'homogénéiser pour vendre, est de plus en plus vulnérable (interdiction de transport pour risques sanitaires, respect du bien-être animal...).
- **Une absence de valorisation élaborée des carcasses.** L'animal est vendu le plus souvent découpé en grosses pièces (gigot,...) sans recherche de plus value sur une présentation plus élaborée, plus proche des modes de consommation d'aujourd'hui.
- **Un marché qui est mal exploité par manque de segmentation suffisante et des démarches « qualité » mal valorisées.** Par ailleurs, les démarches CCP (produits certifiés) ne sont aujourd'hui, plus reconnues comme des signes officiels de qualité et un effort supplémentaire doit être entrepris pour ne pas perdre l'acquit des CCP.

- **Une forte vulnérabilité aux grands prédateurs** dans les zones où ils sont présents. Par sa petite taille et son comportement grégaire le mouton est très exposé aux grands prédateurs. Leur propagation sur de nouveaux secteurs est toujours vécue comme une agression et un traumatisme par les éleveurs. Il s'agit bien d'une contrainte environnementale nouvelle et supplémentaire sur ces territoires ré-habités de grands prédateurs qui y occasionnent des dégâts. (dégâts quelquefois difficiles à interpréter lorsqu'ils ont été l'œuvre de jeunes loups dont la dentition est proche de celle du chien).
- **Une organisation de la filière insuffisante** pour proposer, entraîner, accompagner, structurer, valoriser collectivement les opportunités, promouvoir...

III – Des propositions pour la filière ovine

Trois objectifs apparaissent comme prioritaires :

- garantir la sécurité alimentaire tout au long de la filière,
- permettre d'atteindre des résultats économiques satisfaisants,
- valoriser les espaces herbagers notamment les plus défavorisés.

Et à ces objectifs il faut associer **la simplification administrative et la performance du soutien public**.

Plus que tout autre système de productions agricoles, le système d'élevage de brebis allaitantes à continuer de trouver au fil des années, **une place interstitielle** avec des élevages de taille limitée pour un revenu complémentaire, **à côté d'élevages spécialisés** de taille suffisante et de conduite adaptée pour assurer à eux seuls un revenu à l'éleveur.

La conclusion de cette mission ne conduit pas à dire qu'il faudrait s'orienter vers l'un plutôt que l'autre. Les deux logiques peuvent avoir leur justification et il ne s'agit pas de choisir à la place de l'éleveur.

Cependant, il est particulièrement important que les deux systèmes soient soumis à **certaines règles communes**. Celle qui ne doit souffrir aucune dérogation, c'est l'application des règles du « **paquet hygiène** » pour assurer **la sécurité alimentaire**. Cette affirmation n'est nullement une quelconque suspicion vis-à-vis de tel ou système, mais une ardente incitation qui, si elle n'était suivie d'effets, condamnerait à coup sûr tout l'élevage ovin. La responsabilité du producteur primaire au sens du texte communautaire (le producteur primaire étant au cas présent l'éleveur) doit être engagée en sa qualité de premier maillon de la chaîne alimentaire qui conduit au consommateur.

Cette nouvelle donne conduit à ne plus pouvoir se satisfaire de la seule approche par lot, tant on sait que certains lots sont reconstitués le long du circuit de vente et que la traçabilité finit par ne plus être assurée en toutes circonstances. **L'identification individuelle sécurisée** apparaît dans ce contexte comme obligatoire.

Sa mise en place sous forme électronique doit être **une opportunité** pour accompagner parallèlement une mutation faite **de restructuration, d'adaptation, de professionnalisation, de modernisation** de cette filière.

Si l'**objectif de sécurité alimentaire s'impose**, l'**objectif de dégager un revenu et de valoriser les territoires est également essentiel**. L'examen de comptabilités d'élevages « ovin allaitant » performants montre que la production ovine peut dégager un revenu équivalent à celui d'élevages d'autres espèces animales. Toutefois, il ne faut pas ignorer qu'**en moyenne une progression de 30 %** environ des résultats est nécessaire pour parvenir aux résultats économiques moyens par UTA obtenu par d'autres systèmes d'élevages notamment herbagers. Ce point est le plus délicat car le revenu est constitué des résultats intrinsèques de l'élevage auxquels s'ajoutent les aides, notamment les aides du deuxième pilier, prépondérantes pour 2/3 des élevages ovins allaitants.

Dans bien des situations, il est incontestable que **l'amélioration de la productivité de l'élevage, de la qualité des agneaux et de leur mise en marché permettra d'obtenir un gain significatif.**

Toutefois, on ne peut pas évacuer l'examen des aides. Plusieurs raisons militent en ce sens : on voit que là où le niveau d'aides du deuxième pilier est le plus élevé, l'élevage ovin allaitant qui en est l'un des principaux bénéficiaires, n'est pas remplacé par d'autres élevages. La compensation y est certainement pour quelque chose tout comme l'impossibilité de mettre en place d'autres productions. Par ailleurs, **un « bilan de santé » de la PAC** est prévu en 2008, cela nécessitera une bonne connaissance des systèmes comparés ; la filière ovine doit s'y préparer.

D'ores et déjà, on pressent à la lecture du tableau comparatif des subventions par pays européen (Cf. paraphe 2.1) que le système actuel permet mal d'expliquer toutes les différences sauf à considérer qu'elles sont le fruit de négociations successives tant au niveau national qu'avec nos partenaires, au fil de notre histoire commune.

On aurait pu s'attendre à ce que la France, pays « moutonnier » où la montagne est la plus représentée, soit en tête pour les aides « environnementales » et « zones défavorisées » or il n'en est rien. Comme on aurait pu s'attendre à ce que les aides « aux animaux et productions animales » (aides du premier pilier) soient assez homogènes entre pays, or il n'en est rien.

Il serait totalement dommageable que faute d'attention, le système ovin allaitant disparaîtse. Il y aurait là une perte grave de diversité des systèmes de production, dont la Commission européenne commence à prendre conscience.

Enfin, **l'objectif de simplification administrative et de performance du soutien public** doit être également prise en compte.

Pour atteindre ces objectifs, la filière ovine et plus particulièrement sa branche production de viande nécessite une **intervention rapide** au niveau de ses maillons les plus fragiles pour :

- **Assurer la transmission et reprise d'exploitations ovines.**
- **Accompagner la constitution et la modernisation d'exploitations viables, notamment pour renforcer « un noyau dur » de production indispensable à l'organisation économique.**
- **Faciliter l'émergence d'une interprofession renforcée et solidaire.**
- **Promouvoir les produits de qualité adaptés aux modes de consommation en respectant la tradition et en répondant aux besoins modernes de consommation.**

Des actions sont ainsi recommandées et des mesures concrètes sont proposées pour permettre à cette filière de perdurer économiquement tout en assurant l'entretien des territoires les plus fragiles.

3.1 – Assurer la transmission et la reprise d'exploitations ovines

Le système actuel de préparation et d'accompagnement à l'installation du régime général est insuffisant pour éviter une hémorragie rapide du nombre d'exploitations possédant des moutons, notamment des brebis à viande.

Mesure 1 : Former pour une production très technique.

Offrir dès la rentrée 2007, dans 4 ou 5 Etablissements d'enseignement agricole des formations diplômantes spécialisées pour la conduite d'exploitations ovines par la voie de **la formation initiale**. (Diplômes visés : le bac professionnel CGEA – conduite et gestion des exploitations agricoles ovines et le BPREA – Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole ovine. La rénovation de ces deux diplômes est urgente pour permettre cette spécialisation).

Offrir dès la rentrée 2007, dans 3 ou 4 Etablissements d'enseignement agricole, un **certificat de spécialisation «conduite de l'élevage ovin»**, de niveau IV, par apprentissage (éventuellement par unités capitalisables).

Un double objectif sera recherché :

- accroître la qualification de salariés de niveau V (avec la perspective d'une installation à terme) et former de futurs bergers employés comme salariés, en particulier pour les zones de montagne.
- permettre à des diplômés hors du secteur agricole d'acquérir les compétences techniques, économiques, juridiques et commerciales nécessaires à la reprise d'une exploitation ovine ou à la création d'un atelier ovin de taille significative sur une exploitation qui diversifie ses productions.

La mise en place de ces formations par apprentissage répond à une dynamique qui demandera l'effort de tous :

- **des centres de formation** avec une action volontariste dans la qualification d'un enseignant spécialisé, dans la promotion de ce type de formation et dans les conditions d'accueil des apprentis (offre de logement de qualité pour toutes les candidatures, hommes et femmes)
- **des maîtres d'apprentissage**, éleveurs qualifiés, avec un engagement de transfert des connaissances et des pratiques, mais aussi avec une offre de logement de qualité pour l'apprenti (homme ou femme).
- **de l'Etat** en confirmant d'une part la non-imposition des salaires des apprentis et en ouvrant l'aide financière qui existe pour le régime général, aux éleveurs de moutons qui seront maîtres d'apprentissage.
- **des Collectivités** qui peuvent intervenir sur le logement en Centre (Conseils régionaux) ou sur le logement sur le lieu d'apprentissage (rénovation de locaux, aide au loyer,...) ainsi que sur le transport (un apprenti se déplace régulièrement entre le Centre de formation et le lieu d'apprentissage).

Plus généralement, saisir toutes les opportunités qu'offrent les programmes actuels pour aborder la filière ovine et les perspectives qu'elle peut offrir dans le cadre d'une conduite d'exploitation bien préparée.

Un programme de **formation de spécialisation, destiné aux enseignants** devra être mis en place. Le concours de l'INRA sera utilement requis pour assurer le transfert de ses résultats de recherche sur la filière ovine. Des stages de formation dans les laboratoires de recherche concernés permettraient d'établir des relations durables de transfert.

Mesure 2 : Accompagner et « tutorer » les cessations – reprises

Renforcer les actions d'accompagnement de type parrainage, aide à la transmission, garantie de fermage, CMD – contrat de mise à disposition de terres, porté à 18 ans, installation progressive... pour les éleveurs de moutons en cours d'installation.

Une différenciation de ces moyens de soutien, plus favorable à l'élevage ovin attesterait de la volonté régionale et départementale de maintenir cette filière.

L'encouragement à la reprise d'exploitation ou la création d'ateliers complémentaires ovins pour l'installation des femmes est un axe d'intervention à soutenir.

Etudier la création d'un fond d'investissement pour le foncier destiné à être occupé par des moutons, en exonérant fiscalement cette épargne (et utilisation à cette même fin de la taxation des terres sorties du domaine agricole).

Encourager l'attribution de DPU (droit à paiement unique) pour la production ovine, au moins à la hauteur de la moyenne départementale.

Porter une attention particulière aux éleveurs âgés qui vont arrêter leur activité alors qu'ils n'ont pas de successeur.

Mesure 3 : Faciliter la maîtrise du foncier sur le long terme.

Mettre en place un prêt de carrière (durée 40 ans, taux variable, aide participative aux frais, avec des modalités de mise en œuvre concrètes à étudier rapidement) **pour l'acquisition du foncier** (et éventuellement des bâtiments principaux lorsqu'ils sont techniquement adaptés aux normes du bien-être animal et du respect de l'environnement).

Ce système « d'épargne professionnelle » permettrait également de constituer un capital complément de retraite.

3.2 – Accompagner la constitution et la modernisation d'exploitations ovines viables

Le dernier contrat de plan a permis de conforter les exploitations ovines en soutenant la modernisation des bâtiments d'élevage et en accompagnant l'accroissement significatif de la taille des troupeaux. Ces actions ont permis de constituer l'amorce d'un noyau

d'exploitations spécialisées. Toutefois avec ¾ des exploitations qui possèdent moins de 160 brebis, on mesure le handicap que constitue la dispersion de ces troupes tant pour l'amélioration génétique que pour la présentation à la vente de lots homogènes. Toutefois, elles constituent une ressource d'animaux connus et suivi du point de vue sanitaire. A la cession d'activité de leur propriétaire, il serait dommageable de destiner ces femelles reproductrices à l'abattoir alors qu'elles peuvent constituer des noyaux significatifs pour assurer l'homogénéisation de troupes en limitant les risques sanitaires.

Mesure 4 : Constituer «un noyau dur »

Accompagner l'homogénéisation génétique des troupeaux en aidant leur accroissement à partir de troupes d'exploitations en cessation d'activité ovine. Cette mesure devrait permettre dans les territoires défavorisés, une restructuration globale du cheptel sans accroissement global de la production mais en limitant sa régression en zone herbagère ainsi que les risques sanitaires.

(Rappel : au début des années 1990, un plan de restructuration, associant l'Etat et les Collectivités, avait été mis en place avec succès pour le cheptel bovin allaitant. La proposition consiste à mettre en place une mesure similaire pour le cheptel ovin allaitant).

Mesure 5 : Faire appel à la génétique

La base de sélection ovine est insuffisante (elle représente 5 % seulement du cheptel). L'objectif doit être de **la porter à 20 % en soutenant des programmes d'amélioration génétique**.

Mesure 5a : pour 5 à 10 races, au maximum, dites «productives», en vue d'améliorer les qualités d'élevage et de conformation bouchères. L'installation d'éleveurs sélectionneurs et la diffusion du progrès génétique sont à encourager par exemple en **localisant les stations de contrôles individuels** dans les zones de production et en développant la multiplication et la diffusion du progrès génétique par les OP. Les centres de formation pourraient également contribuer à ce rôle de démultiplication et diffusion.

Mesure 5b : pour le maintien des races locales en vue du maintien de la diversité génétique. Ces programmes pourront s'inspirer de l'expérience acquise dans la gestion de la troupe de Mérinos de Rambouillet.

Mesure 6 : Faciliter le travail

Poursuivre l'accompagnement de **la modernisation des bâtiments d'élevage** en réduisant le seuil minimum du montant éligible d'investissements nécessités par le bien-être animal et le respect de l'environnement. **Une priorité** sera donnée **aux innovations (automatisation, contention...)** qui **améliorent également les temps de travaux** et réduisent leur pénibilité tant pour l'élevage que l'engraissement. Il est également nécessaire de revoir les normes de surface par brebis pour l'accès aux aides.

Mesure 7 : Relancer la recherche

Encourager la diffusion régulière des résultats de la recherche obtenus sur la filière ovine. Par exemple, l'INRA pourra regrouper dans une même publication annuelle « spécial ovin » les résultats des travaux de ses différents laboratoires de recherche. Tous les programmes d'acquisition de références conduits par différentes organisations, devront pour prétendre à une aide publique, être évalués sous l'angle scientifique, ainsi que celui de la pertinence et du rapport coût/efficacité.

Poursuivre les recherches qui permettront d'assurer une meilleure diffusion du progrès génétique en utilisant **de la semence mâle par la voie de l'insémination artificielle**.

Trouver une solution alternative à l'usage d'hormones, pour faciliter le déssaisonnement de la production et répondre aux attentes du marché.

Mesure 8 : Sécuriser la production

Accompagner l'identification individuelle électronique

à l'échelon national par le soutien à la mise en place du système général de suivi et de gestion. Ce système général devra permettre d'assurer une traçabilité des données avec un niveau de fiabilité compatible avec les exigences sanitaires du «paquet hygiène».

Les données devront pouvoir être valorisées pour une meilleure connaissance des mises en marché, pour l'amélioration génétique du cheptel et pour la gestion des exploitations.

Le droit de propriété des données ainsi que leur droit d'accès et d'usage devront être précisés.

Les expérimentations conduites montrent qu'il faudra harmoniser la précision des mesures obtenues par les lecteurs automatiques et le taux d'erreurs toléré dans les contrôles PAC.

à l'échelon régional par le soutien aux équipements individuels ou collectifs de contention, de lecture et de gestion des données.

Nota : L'analyse de la mise en place d'un **système assuranciel** sur le chiffre d'affaire n'a pas permis d'aboutir à des propositions probantes compte tenu de la place des aides dans le revenu. Par ailleurs, la variabilité des prix ne permet pas d'établir des références assez fiables pour faire des offres d'assurance.

L'assurance récolte se heurte au maintien du régime des calamités agricoles. Une proposition d'assurance « fourrages » pourrait être proposée par un groupe national au début 2007. Il apparaît que l'étude de systèmes assuranciels doit cependant être poursuivi.

Mesure 9 : Equilibrer équitablement « élevage » et « préation »

Compenser la forte vulnérabilité des ovins aux grands prédateurs. Le retour des grands prédateurs (Ours, loup et lynx) a été pris en compte dans ses deux volets : **indemnisation** des dommages subis et **prévention** des attaques. Le système est cependant vécu comme lourd à gérer. L'indemnisation est fondée sur la justification par des agents

assermentés, de preuves à l'encontre de l'auteur du préjudice. Le rapport efficacité/coût de cette recherche de preuves certaines et de traitement des dossiers conduit à proposer un système plus proche de la réalité de terrain (il faut parfois 4 heures de marche pour se rendre sur un site pour un constat de cadavres déjà dépecés).

Plusieurs pistes de simplification sont suggérées :

Faire confiance à l'éleveur et s'en tenir à son déclaratif éventuellement consolidé par l'attestation de son vétérinaire sanitaire traitant, ce dernier étant autorisé à soigner les animaux blessés guérissables et à abréger les souffrances des animaux condamnés. Cette procédure permettrait d'accélérer les indemnisations et faciliterait le renouvellement rapide du cheptel reproducteur. Les agents de l'Etat **conserveraient un rôle de contrôle aléatoire ou ciblé**.

Dans les zones de présence avérée et permanente, **introduire une compensation permanente** (par exemple avec une bonification de l'ICHN) qui couvrirait le coût de la prévention, le préjudice moral ainsi qu'une franchise de pertes. Seules seraient alors indemnisées les plus grosses pertes (au-delà de la franchise forfaitaire) de façon spécifique.

Mettre en place **un système d'information préventive** sur les mouvements observés des prédateurs (Système comparable aux alertes pour la protection des végétaux ou aux prévisions météorologiques).

Etablir un véritable équilibre entre la prévention dans les troupeaux et les forces de prédation. S'il ne s'agit pas « d'éduquer » les prédateurs, animaux sauvages qui doivent le rester, il n'est pas anormal de les maintenir dans la crainte de l'homme, notamment dans les zones d'élevage et plus particulièrement là où une attaque est avérée. Le protocole des tirs de défense est à évaluer au regard des résultats obtenus et être adapté si nécessaire.

Introduire la parité dans la commission d'examen des indemnisations, soumise actuellement aux seules décisions des services de l'Etat.

Mesure 10 : réétudier le niveau de la compensation pour handicaps et contributions positives à l'environnement.

Etablir un réel équilibre entre les charges imputables à l'élevage et celles qui relèvent d'un service à la collectivité en zones défavorisées. Dans les secteurs les plus défavorisés, le différentiel d'aides s'appuie trop sur une différence de ressource fourragère et insuffisamment sur ce que coûterait une intervention mécanique (maintien d'espace ouvert, lutte contre les incendies et les avalanches...). En d'autres termes l'approche qui n'est qu'agricole doit être plus globale et intégrer toutes les composantes du développement durable (le volet environnemental dont la partie « énergie », notamment des transports et engins mécanisés, le volet économie et le volet social).

Par ailleurs, une comparaison objective des aides à ce secteur est indispensable. Les différences observées ne sont pas compatibles avec un développement durable et équitable. Si chacun comprend que toute remise à plat du système n'est pas envisageable aujourd'hui sur le premier pilier de la PAC, chacun sait aussi qu'une analyse plus cohérente des possibilités

du deuxième pilier peut être abordée même si sa conclusion milite pour un complément d'aide à l'hectare herbager pâtré par des brebis allaitantes. A l'issu des différentes approches et analyses, l'hypothèse la plus adaptée pour apporter ce complément, paraît être un complément « PHAE – territoires ovins » de l'ordre de 60 €.

3.3 - Promouvoir les produits de qualité adaptés aux modes de consommation

Les attentes des consommateurs sont multiples. Si la sécurité alimentaire est primordiale, d'autres points sont à prendre en compte notamment les diverses coutumes relatives à la consommation de viande ovine.

Mesure 11 : Moderniser les abattoirs et développer la transformation.

Accompagner et soutenir la modernisation des abattoirs. La commission nationale des abattoirs peut voir son rôle renforcé par application de l'ordonnance n° 2005-1127 du 8 septembre 2005 et assumer ainsi toute sa responsabilité dans la garantie de la possibilité d'abattage sur l'ensemble du territoire dans le respect des règles du «paquet hygiène» et dans des conditions économiques viables. Une affectation prioritaire des aides pourrait être accordée aux abattoirs qui modernisent la chaîne d'abattage ovin (notamment la lecture automatique de l'identification électronique et la valorisation des résultats).

Etablir une comparaison objective sur les coûts d'abattage dans différents pays européens et en tirer des éléments pour réduire les charges d'abattage en France.

Soutenir l'innovation et les équipements nécessaires à la recherche et la mise en place de présentations de produits plus élaborés (conservation longue durée, découpe à la portion, plats préparés....).

Mesure 12 : Soutenir les démarches qualités

Favoriser les démarches qualité, notamment celles qui conduisent à l'obtention d'un signe officiel de qualité. L'effort déjà consenti pour obtenir un produit sous CCP doit être valorisé en poursuivant vers un label et une IGP (identification géographique protégée) afin de mieux répondre à la segmentation du marché.

3.4 - Faciliter l'émergence d'une interprofession renforcée et solidaire

Hormis la filière laitière déjà organisée, la filière viande est trop dispersée, ce qui nuit à la fois à l'image de la filière et à la prise en compte des questions auxquelles elle est confrontée, ainsi qu'à la recherche de solutions et à leur application. **L'absence de réelles propositions régionales** construites pour le prochain contrat de plan est assez révélatrice de cet état de fait.

Si l'on peut observer quelques actes interprofessionnels solidaires comme la solidarité de frais d'abattage dans certains abattoirs mixtes, la filière viande ovine est peu prise en compte faute de propositions.

Le renouvellement des Chambres d'agriculture est une occasion d'inscrire cette filière comme une priorité d'appui aux éleveurs de brebis.

Les discussions au sein de l'interprofession devront conduire à arbitrer la différence de point de vue sur la dénomination « d'agneau de lait » qui devrait rester à moins de 45 jours.

Plus globalement des initiatives doivent être prises par les responsables professionnels pour fédérer leurs forces et leurs moyens au sein d'un programme pluriannuel d'actions. Les acteurs du Nord de la Haute-Vienne ont obtenu de l'Etat, la labellisation du programme d'excellence rurale (PER) qu'ils ont bâti. Ce type de démarche est à encourager et démultiplier. En effet, ce n'est que dans un programme global que les mesures pourront trouver une totale synergie garante de la meilleure performance de l'action publique et garante d'une pérennité des résultats économiques dans la filière.

Parmi ces actions, on devrait trouver le renforcement technique et commercial des OP (organisation de producteurs) pour améliorer l'offre : homogénéité des lots de carcasses. Ensuite il est important de maintenir la consommation par des actions de promotion. L'interprofession doit aussi se prononcer sur la place des produits sous signe de qualité. L'interprofession fixera la place du suivi technique. Un suivi global (technique, économique, génétique...) pourrait réduire les charges tout en augmentant l'efficacité.

L'ensemble du programme devra distinguer ce qui relève de la seule responsabilité de l'interprofession, ce qui nécessite une action coordonnée entre la profession agricole et les pouvoirs publics (par exemple la mise en œuvre de formation par apprentissage ne peut se faire qu'avec l'engagement professionnel d'accueillir des apprentis) et enfin ce qui relève d'une décision de l'Etat.

A titre indicatif, la plupart des mesures proposées sont à mettre en place dans un cadre contractuel avec un champ national pour des mesures comme les mesures 5a et 8, et un champ régional pour la plupart des autres, notamment avec l'appui du FEADER.

Conclusion

Le chiffre d'affaire de la filière ovine française représente seulement 2 % du chiffre d'affaire de la ferme France mais son importance territoriale est primordiale.

La filière laitière assez bien organisée, reste rémunératrice malgré les difficultés inhérentes à sa situation en zone défavorisée et les contraintes de travail liées notamment à la traite. Parmi les éléments de revenu, il y a la valorisation des agneaux de lait, dénomination incontestable pour des agneaux vendus à 45 jours.

La filière viande est beaucoup plus dispersée sur le territoire même si elle occupe majoritairement les zones les plus défavorisés. Moins bien organisée, cette production est le fait d'exploitations très différentes les unes des autres, avec des cheptels de taille et de races très variés et selon des systèmes eux-mêmes multiples (spécialisation, complémentarité, appoint, cycle naturel, déssaisonnement...).

Si les prix sont élevés, ils ne suffisent cependant pas à dégager un revenu comparable à d'autres productions notamment à ceux du système « bovins allaitants » qui valorise également l'herbe par pâturage.

La technicité et le professionnalisme sont des clefs importantes pour assurer la réussite de l'élevage.

La structure démographique permet de prévoir que sous 5 ans, 20 à 30 % du cheptel reproducteur pourrait disparaître. Parmi d'autres facteurs d'accélération du processus d'abandon, il faut citer la substitution des ovins allaitants par des bovins allaitants. Ce phénomène ne peut toutefois pas se généraliser et des territoires défavorisés sont très clairement menacés d'abandon.

Des mesures urgentes sont à prendre à tous les niveaux : Etat, collectivités, Etablissements publics ou privés, organisations professionnelles pour infléchir le mouvement de déclin commencé depuis plusieurs années dans cette production.

Il serait illusoire de penser que l'infexion peut intervenir sans une action volontariste et solidaire. L'exemple du pôle d'excellence rurale en Haute Vienne est encourageant et mérite d'être démultiplié dans son principe si ce n'est dans sa forme.

Si la production ovine n'est pas totalement indispensable pour nourrir la population française, elle reste néanmoins nécessaire en réponse à la diversité culturelle de notre consommation comme au maintien de la diversification des élevages et des territoires.

Toutefois, quelles que soient les mesures structurelles prises tant par la profession agricole que par les Institutions publiques (Etat, collectivités, Etablissements publics), leur effet ne peut être immédiat. Une intervention conjoncturelle spécifique pour assurer la transition doit être envisagée. Deux voies sont à explorer : le niveau d'emploi et la charge de travail d'une part, les engagements dans une démarche qualité et un service environnemental d'autre part. La filière ovine peut être un modèle de développement durable incluant les trois volets : environnemental, économique et social pour autant qu'il se dégage rapidement une volonté partagée d'y parvenir.

A défaut, certains territoires notamment les plus défavorisés plongeront dans la spirale de la désertification. Faut-il attendre d'en arriver là pour agir ?

« *Et il me répéta alors, tout doucement, comme une chose très sérieuse :*
- *S'il te plaît... dessine-moi un mouton. ...*

...

... je fus bien surpris de voir s'illuminer le visage de mon jeune juge :
- *C'est tout à fait comme ça que je le voulais ! Crois-tu
qu'il faille beaucoup d'herbe à ce mouton ? »*

Le petit prince - Antoine De Saint-Exupéry

Annexe 1 : lettre de mission

Le Premier Ministre

0 8 2 6 / 0 6 / SG

Paris, le 15 JUIN 2006

Monsieur le Député,

La production ovine française est une composante essentielle de l'agriculture française. Présente sur de nombreux territoires où elle constitue souvent une des dernières activités économiques, cette filière ne représente cependant que 40 % de la consommation nationale. Avec plus de 40 000 exploitations professionnelles réparties sur l'ensemble des départements français, le maintien de l'élevage ovin constitue un enjeu économique et d'aménagement du territoire.

Or, la filière ovine doit aujourd'hui faire face à des évolutions importantes engendrées par la réforme de la politique agricole commune (PAC), ainsi que par des contraintes sanitaires de plus en plus prégnantes. L'élevage ovin doit plus que jamais être en mesure de se projeter dans l'avenir.

Dans ce contexte, j'ai décidé, compte tenu de l'intérêt que vous portez à cette question, de vous confier une mission sur l'avenir de la production ovine.

Vous voudrez bien, dans un premier temps, dresser le bilan économique des filières de production, de transformation et de commercialisation des produits ovins en France et à l'étranger. La place des produits importés sera tout particulièrement analysée.

.../...

Monsieur Yves SIMON
Député de l'Allier
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75700 PARIS

Vous voudrez bien ensuite identifier les voies et moyens qui doivent permettre de pérenniser et sécuriser l'activité professionnelle des éleveurs en favorisant leur adaptation dans un contexte de concurrence internationale particulièrement exacerbé.

Je souhaite à ce titre que vous puissiez formuler des propositions concrètes en explorant diverses voies de progrès. Ainsi, vous pourrez analyser les conditions permettant de renforcer l'installation des jeunes agriculteurs dans le secteur ovin, notamment par la mise en place de formations plus spécialisées. Vous pourrez également étudier la création de mesures destinées à faire face aux crises de marché par la mise en œuvre de dispositifs assuranciels adaptés. Enfin, il m'apparaît utile que vous puissiez approfondir les questions relatives à l'innovation, en formulant notamment des propositions permettant la création de circuits de commercialisation à haute valeur ajoutée.

Je vous invite à conduire ce travail en étroite collaboration avec les différentes structures représentant les professionnels de la filière ovine, les élus et les services de l'État compétents.

Pour vous permettre d'accomplir cette mission, un décret daté de ce jour, pris sur le fondement de l'article L.O. 144 du code électoral, vous nommera en mission auprès du ministre de l'agriculture et de la pêche.

Vous voudrez bien me remettre votre rapport à l'issue de votre mission qui durera six mois à compter de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amitiés

D. de Villepin
Dominique de VILLEPIN

Annexe 2 : Comparaison européenne de données comptables

Comparaison européenne pour les exploitations ovines spécialisées de 300 à 700 brebis et agnelles								
Pays	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Portugal	Royaume-Uni
Nombre d'exploitations	37	35	327	150	27	171	24	282
Population représentée	1 100	3 100	10 600	7 600	2 000	5 200	400	6 600
Nombre de brebis (y c. agnelles)	500	391	452	430	387	433	445	496
Valeurs moyennes par exploitation en millier d'euros								
Total production brute	44,3	51,3	68,7	65,4	56,4	86,1	74,9	62,9
Total consommations intermédiaires = Frais spécifiques + Frais généraux	42,4	30,5	32,9	50,6	44,6	39,0	37,9	53,6
Balance subvention d'exploit. & taxes = Subventions d'exploitation + Solde TVA - Taxes d'exploitation.	39,2	14,2	16,3	29,9	35,2	18,9	32,8	41,6
Revenu Brut d'Exploitation	41,1	35,0	52,1	44,8	47,0	65,9	69,8	50,9
Amortissements	12,4	2,7	3,1	17,3	7,7	7,2	9,8	11,8
Valeur Ajout. Nette d'Exploitation.	28,7	32,3	48,9	27,4	39,3	58,7	60,1	39,1
Total facteurs extérieurs = Rémunération des facteurs de production (travail, terre et capital).	10,0	2,6	4,4	8,1	9,9	6,0	9,7	11,6
Revenu d'Exploit. Familial	19,0	29,7	44,5	21,0	28,4	52,8	51,4	28,2
Valeur Ajoutée Nette/UTA	18,0	15,4	34,6	19,3	28,1	30,6	25,9	26,7
Revenu d'exploit. Familial / UTF.	12,7	17,0	37,9	15,9	22,4	32,8	59,4	24,2
Total des charges = Frais spécifiques + Frais généraux + Amortissements + Facteurs ext.	64,8	35,8	40,4	76,0	62,2	52,3	57,4	77,0
Charges main d'œuvre salariée = Salaires et charges sociales (et assurances) des salariés.	4,9	2,0	2,5	1,3	1,6	3,6	7,5	3,8
Total frais spécifiques = Frais spécifiques aux cultures (semences et plants, engrais, etc.), à l'élevage (aliments etc.)	17,8	27,1	27,8	26,2	30,9	33,1	24,9	31,7
aliments pour herbivores	12,1	24,2	23,2	16,6	15,6	28,3	11,0	17,1
alim. Herbivores auto utilisés	1,0	4,3	4,6	3,6	1,9	16,2	5,0	2,7
autres frais spécifiques d'élevage. = Frais vétérinaires et de reproduction, contrôle laitier, etc.	3,5	1,6	2,6	3,2	5,9	1,2	7,4	8,6
Total frais généraux = Charges d'approvisionnement liées à l'activité de production mais non spécifiques.	24,6	3,3	5,2	24,4	13,7	6,0	13,0	22,0
entretien bâtiments & matériels	5,7	0,9	1,7	6,5	6,4	1,8	5,6	7,6
énergie	4,3	1,3	1,5	2,9	2,6	2,1	3,3	4,2
travaux par tiers	5,5	0,8	0,8	4,4	2,9	0,9	1,6	3,1
autres frais non spécifiques = Eau, assurances (sauf pour les accidents du travail et les bâtiments) et autres frais généraux (compta, Tél., etc.).	9,1	0,4	1,2	10,5	1,8	1,1	2,5	7,1
fermage payé	4,1	0,6	1,5	4,0	5,8	2,2	1,8	5,1
intérêts payés	1,0	0,0	0,4	2,8	2,5	0,2	0,4	2,7

Source : RICA –UE- 2003

Annexe 3 : Principaux résultats comptables selon les OTEX

Tableau 1 : Source : RICA 2004

Echantillon d'exploitations de l' OTEX 44 avec des ovins « allaitants »	
Source : RICA 2004	
Caractéristiques des exploitations	
Echantillon	211
population extrapolée	13 222
Nombre de brebis	274
SAU (en ha)	72
SFP (en ha)	55
UTA total	1,4
UTA familial	1,3
Chiffre d'affaires (en €)	47 475
Résultat courant (en €)	15 838
Total actif Immobilisé net (en €)	141 399
Charges financières	1 547
Taux d'endettement	25%

Tableau 2 : Source : RICA 2004

Echantillon d'exploitations des OTEX 44 (avec des Ovins « allaitants ») et OTEX 81 (grandes cultures et herbivores dont ovins « allaitants ») – ensemble cumulé	
Caractéristiques des exploitations	
Echantillon	270
population extrapolée	17 317
Nombre de brebis	256
SAU (en ha)	80
SFP (en ha)	56
UTA total	1,5
UTA familial	1,3
Chiffre d'affaires (en €)	54 782
Résultat courant (en €)	18 969
Total actif Immobilisé net (en €)	151 663
Charges financières	2 052
Taux d'endettement	27%

Tableau 3 : Source : RICA 2004

Echantillon : exploitations ayant des brebis laitières, de l'OTEX 44 (Ovins Caprins)	
Echantillon	114
population extrapolée	4 660
Nombre de brebis	277
SAU (en ha)	60
SFP (en ha)	42
UTA total	1,6
UTA familial	1,6
Chiffre d'affaires (en €)	68 371
Résultat courant (en €)	23 841
Total actif Immobilisé net (en €)	188 508
Charges financières	2 288
Taux d'endettement	24%

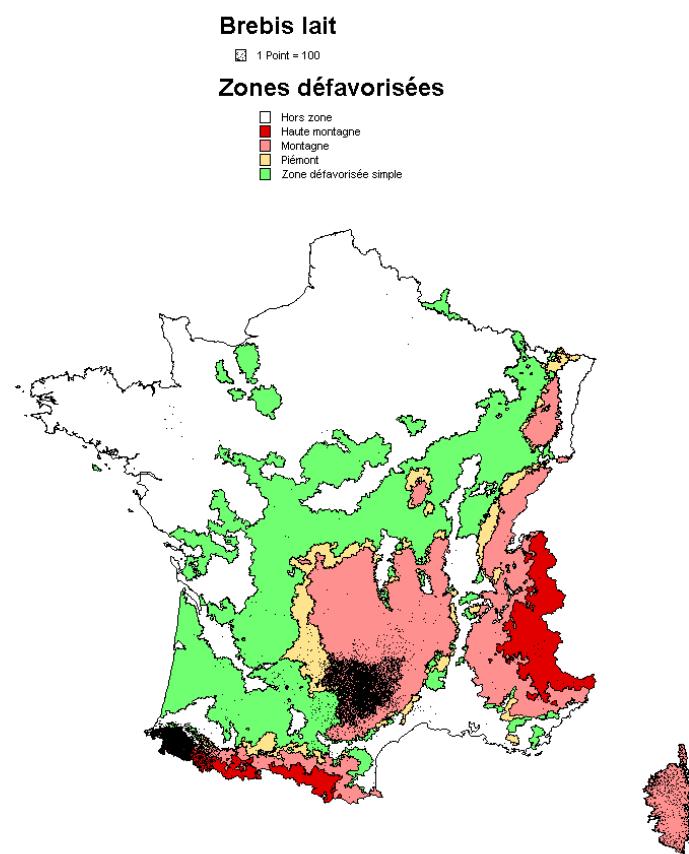
Tableau 4 : Source : RICA 2004

Caractéristiques d'un échantillon d'exploitations spécialisées en bovin allaitant naisseur	
Echantillon	511
population extrapolée	29 230
Nombre de vaches nourrices	60
SAU (en ha)	94
SFP (en ha)	82
UTA total	1,36
UTA familial	1,3
Chiffre d'affaires (en €)	60 288
Résultat courant (en €)	28 043
Total actif Immobilisé net (en €)	223 641
Charges financières (en €)	2 442
Taux d'endettement	26%

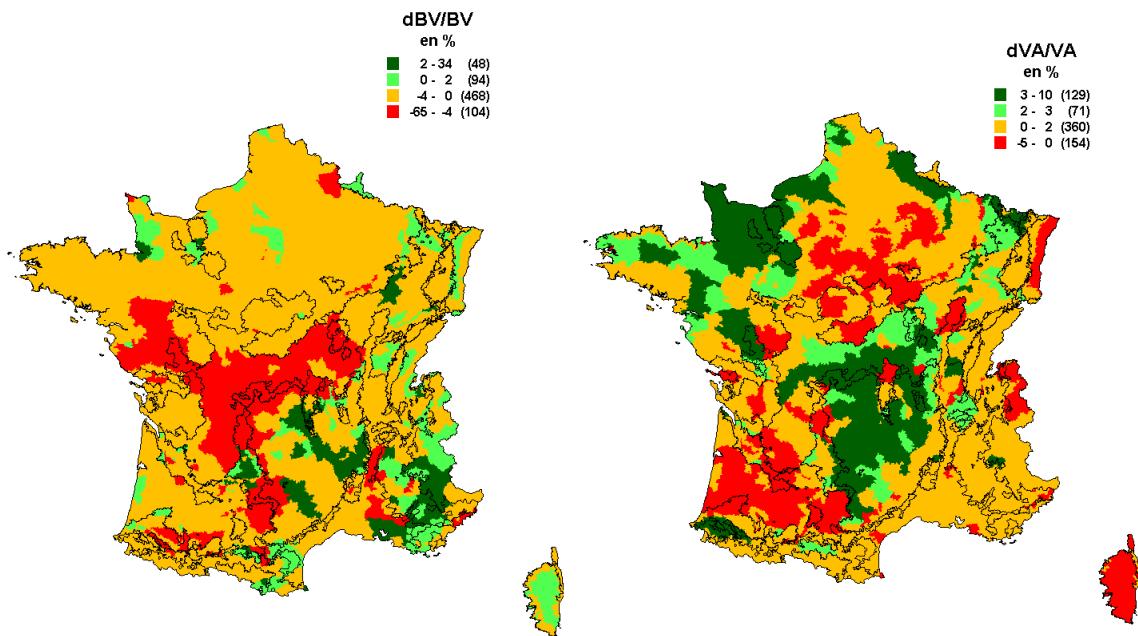
Tableau 5 : Source : RICA 2004

Caractéristiques d'un échantillon d'exploitations spécialisées bovin lait"	
Echantillon	941
population extrapolée	56 636
Nombre de vaches laitières	43
SAU (en ha)	70
SFP (en ha)	56
UTA total	1,73
UTA familial	1,64
Chiffre d'affaires (en €)	111 835
Résultat courant (en €)	30 436
Total actif Immobilisé net (en €)	198 224
Charges financières (en €)	4 077
Taux d'endettement	37%

Annexe 4 : Carte de répartition des brebis laitières



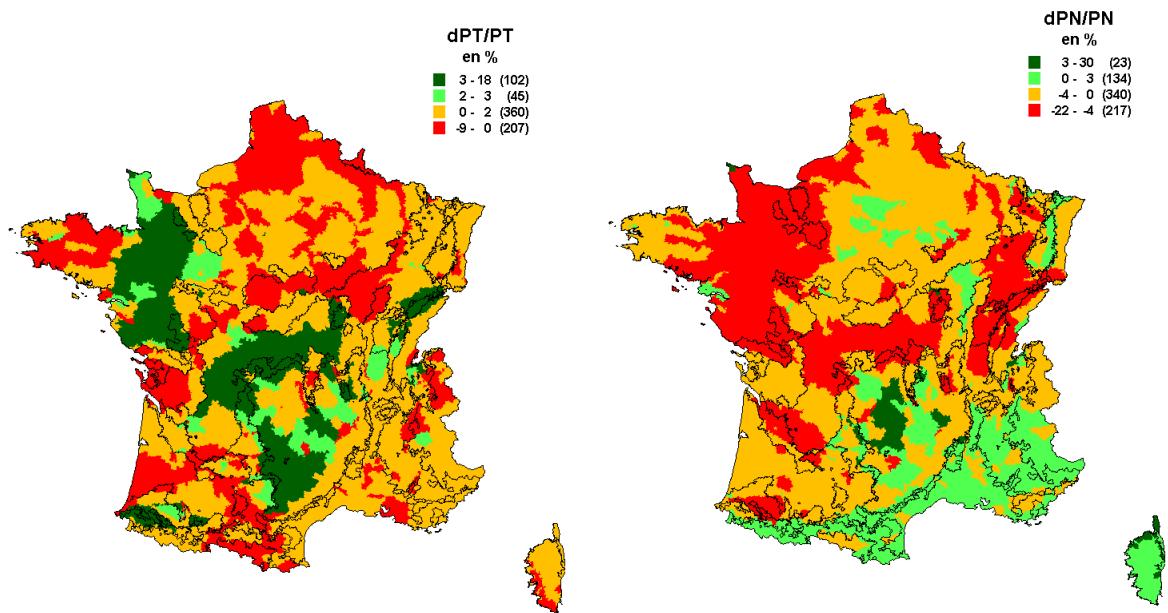
Annexe 5 : Evolutions comparées - brebis allaitantes (BV) et vaches allaitantes (VA).



Source RGA 1988 et 2000

Annexe 6 : Evolutions comparées - prairies temporaires et prairies naturelles.

Variations de surfaces entre 1988 et 2000 pour les prairies temporaires (PT) et les prairies naturelles (PN)



Source RGA 1988 et 2000

Annexe 7 : Evolutions des résultats de 1992 à 2003 (selon les OTEX)

Source : RICA 1992-2003, traitement BAEP

Tableau 6 : Caractéristiques des exploitations ovins viande dont l'effectif de brebis est compris entre 350 et 450 têtes

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	2000	2001	2002	2003
Echantillon	35	46	44	44	34	30	36	34	37	32	49
Population extrapolée	1 587	2 054	2 233	2 060	1 695	1 521	2 342	2 183	2 034	2 326	3 050
Nombre de brebis	390	396	389	384	382	390	396	397	399	394	393
Nombre d'UTA familiales	1,3	1,4	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,4	1,3
SAU (en ha)	72	75	77	73	73	74	61	61	84	73	70
Nombre d'UGB ovins	72	71	71	88	87	88	88	87	88	89	89
Résultat courant (en €)	23 272	23 102	22 796	18 607	21 155	21 426	18 128	22 018	14 874	19 015	19 216
Résultat courant par UTA familial (en €)	17 630	16 269	14 613	12 833	14 590	14 983	12 006	14 298	10 050	13 981	14 782
Résultat courant par ha de SAU (en €)	324	309	298	254	291	289	297	358	176	260	276
Résultat courant par UGB (en €)	323	325	322	211	243	244	205	254	168	214	215
Totales aides directes (en €)	27 039	35 815	34 592	33 625	33 863	27 677	34 878	35 614	27 776	25 631	30 346
dont aides second pilier (en €)	7 096	7 416	7 381	9 672	11 605	10 502	13 115	13 611	13 864	14 063	13 868
Aides totales /Résultat courant	116%	155%	152%	181%	160%	129%	192%	162%	187%	135%	158%
											210%

Tableau 7 : Caractéristiques des exploitations bovins viande système naisseur (effectif de vaches nourrices entre 50 et 70 têtes)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Echantillon	99	112	123	125	121	141	130	126	128	130	117	120
Population extrapolée	5 844	6 778	7 041	7 890	7 330	7 939	7 560	8 093	8 471	8 524	7 758	8 331
Nombre de vaches nourrices	58	58	58	58	58	58	59	58	58	57	58	58
Nombre d'UTA familiales	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
SAU (en ha)	84	86	83	85	82	82	80	82	81	82	85	88
Nombre d'UGB bovins	94	92	93	92	93	92	93	96	93	94	93	92
Résultat courant (en €)	36 461	38 025	41 591	34 522	23 699	30 364	30 194	25 266	24 152	19 548	24 929	26 216
Résultat courant / UTA familial (en €)	24 636	27 356	29 290	25 384	18 661	22 830	21 879	18 997	18 868	16 290	20 774	21 847
Résultat courant par ha de SAU (en €)	292	319	351	299	227	279	273	230	234	199	244	249
Totales aides directes (en €)	386	412	453	372	257	325	316	270	257	208	268	283
dont aides second pilier (en €)	18 460	24 081	27 746	30 942	36 150	31 207	29 953	27 500	29 076	33 739	35 685	39 576
Aides totales /Résultat courant	51%	63%	67%	90%	153%	103%	99%	109%	120%	173%	143%	151%

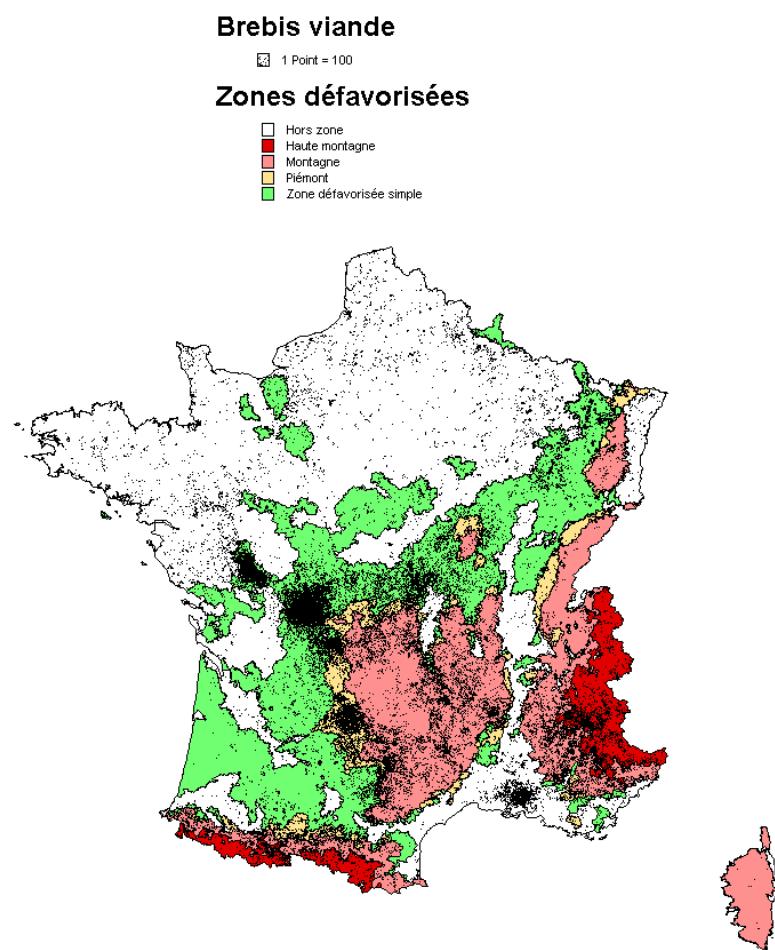
Tableau 8 : caractéristiques des exploitations de brebis laitières

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Population extrapolée	1 346	1 735	1 610	2 079	1 829	2 141	1 706	2 290	2 871	2 903	2 391	2 474
Nombre de brebis laitières	239	229	234	250	251	246	241	241	237	241	235	
Nombre d'UTA familiales	1,8	1,9	1,7	1,8	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,6	
SAU (en ha)	56	62	62	58	64	76	67	58	57	54	54	48
Nombre d'UGB ovins	43	43	41	42	41	40	39	38	38	36	37	36
Prix du lait (€/100l)	120	114	104	95	101	97	96	92	82	85	89	85
Résultat courant (en €)	24 704	30 475	30 401	24 723	22 097	26 447	23 973	24 721	24 991	20 389	22 949	15 579
Résultat courant par UTA familial (en €)	13 879	15 873	17 573	13 510	13 640	15 837	14 185	14 715	15 522	12 509	13 909	10 051
Résultat courant par ha de SAU (en €)	441	492	492	429	344	347	359	426	442	377	427	326
Résultat courant par UGB (en €)	580	704	741	593	539	663	610	653	653	559	614	433
Totales aides directes (en €)	17 421	22 645	21 374	23 995	24 160	22 058	21 607	20 025	17 951	18 122	21 424	21 487
dont aides second pilier (en €)	7 025	6 754	6 887	8 760	10 498	10 730	10 046	9 317	9 345	9 478	10 467	10 513
Aides totales /Résultat courant	71%	74%	70%	97%	109%	83%	90%	81%	72%	89%	93%	138%

Tableau 9 : caractéristiques des exploitations de vaches laitières

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nbre d'exploitations après extrapolation	21 257	18 698	19 019	21 415	21 381	18 919	17 850	17 370	29 391	27 895	30 113	28 583
Nombre de vaches laitières	40	40	40	40	40	40	40	41	38	39	39	39
Nombre d'UTA familiales	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5
SAU (en ha)	57	60	59	59	62	63	62	63	62	62	63	62
Nombre d'UGB bovins	71	71	71	73	75	73	75	71	72	71	71	
Prix du lait (€/100l)	45	45	43	42	41	40	39	36	36	35	32	34
Résultat courant (en €)	36 871	41 870	41 135	38 076	31 633	36 423	35 805	28 956	26 998	22 057	22 618	25 462
Résultat courant par UTA familial (en €)	22 211	24 923	25 550	23 650	20 021	23 499	23 250	19 050	17 196	14 511	14 979	16 975
Résultat courant par ha de SAU (en €)	644	702	698	644	508	578	580	460	437	357	361	411
Résultat courant par UGB (en €)	518	593	578	520	419	488	489	385	378	308	317	359
Totales aides directes (en €)	4 127	8 707	11 116	12 846	13 465	12 727	12 419	11 856	13 752	13 990	16 182	15 293
dont aides animales (en €)	1 384	1 062	1 009	486	999	601	364	318	3 047	3 221	4 310	3 631
dont aides second pilier (en €)	1 451	1 473	1 581	1 872	1 942	2 352	2 199	2 017	3 074	3 071	3 797	4 753
dont aides régionales et locales	353	472	435	315	269	246	187	209	241	375	530	692
Aides totales /Résultat courant	11%	21%	27%	34%	43%	35%	41%	51%	63%	72%	60%	

Annexe 8 : Répartition du cheptel de brebis allaitantes :



Annexe 9 : Liste des personnes et organismes rencontrés.

AGULLON Joël	Président du Comité national de la brebis laitière – UPRA – Union pour la promotion de la race.
AURAUD Jean-Marie	Directeur général- DGDEI - Direction générale des politiques économique, européenne et internationale - Ministère de l'agriculture et de la pêche.
BAUGIN Guillaume	Conseiller pour les relations parlementaires – Assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCA .
BARBAROUX André	Directeur de la FNSAFER - Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'équipements ruraux.
BEC Hervé	Adjoint au chef de bureau – marchés et produits alimentaires – Direction générale du trésor et de la politique économique – Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
BERGER Yves	Directeur de l' Office interprofessionnel de l'élevage.
BLANCHET Patrice	Sous-directeur – direction de la nature et des paysages Ministère de l'environnement de l'écologie et du développement durable. MEDD .
BOUFFARTIQUE Bertrand	Animateur à la FNO – Fédération nationale ovine.
BOUIX Jacques	Chercheur à l'Unité d'amélioration génétique de l'INRA – Institut national de la recherche agronomique.
BOUTTIER Michel	Chargé de mission à la DGER – Direction générale de l'enseignement et de la recherche – Ministère de l'agriculture et de la pêche.
BRINBAUM Dominique	Directrice adjointe de l' APCA .
CANON Eloi	Administrateur, chargé du groupe ovin au CNJA .
CHABANET Gilles	Membre de la commission ovine de la Confédération paysanne.
CHAUVEL Jean-Luc	Président de la commission ovine de France génétique élevage.
CHAZALET Jacques	Administrateur de la FNSEA - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
CIROT Alain	Adjoint au directeur - Direction générale de l'alimentation – DGAL - Ministère de l'agriculture et de la pêche.
CLAVE Michel	Directeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à Crédit agricole – SA .
CORNILLE Cyril	Chargé des productions animales au CNJA .
COSTE Emmanuel	Président de l'Interprofession.
COUTURIER Yves	Secrétaire général – Fédération nationale de crédit agricole .
DAUL Joseph	Député européen – Président de la commission agriculture au Parlement européen.
DUFOUR Martine	Chef de bureau de l'assujettissement et des cotisations. Direction générale de la forêt et des affaires rurales – DGFAR . Ministère de l'agriculture et de la pêche.

EHRHART Michel	Adjoint au chef de mission des exploitations agricoles – DGFAR –Ministère de l'agriculture.
FERNANDEZ Juan Luis	Chargé des secteurs viande et produits laitiers à la DG Agri – Direction générale de l'agriculture à la Commission européenne .
FRITSCH Jean-Michel	Président de la fédération nationale de coopération bétail et viande- FNCBV .
GAUTHIER Jérôme	Chef de bureau à la DGPEI – Ministère de l'agriculture.
GIN Stéphane	Directeur des risques professionnels agricoles à GROUPAMA
GLANDIERES Robert	Président de la fédération régionale des syndicats d'éleveurs de brebis (collège des producteurs de Roquefort)
GUEORGUIEV Sonia	Responsable des relations parlementaires GROUPAMA
HAMEL Michel	Président de France UPRA Sélection .
HERPIN Patrick	Directeur scientifique adjoint INRA
JOLIVEL Amélie	Technicienne à la Confédération paysanne .
JOUYET Emeryc	Ingénieur animateur à la FNCVB.
LE BIGOT Claire	Chargée de mission – DGAL –Ministère de l'agriculture.
LION Catherine	Directrice adjointe de la fédération nationale GROUPAMA.
MARTIN Bernard	Président de la fédération nationale ovine FNO.
MARTINEZ Henriette	Députée des Hautes-Alpes .
MERIGOT Patrice	Responsable de la commission nationale ovine à la Confédération paysanne.
MILDON Russel	Directeur des marchés à la DG Agri. Commission européenne.
MONGE François	Vice-président de la section ovine FNCBV .
MOTTE Pierre-Yves	Président de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes .
NOIZET Frédéric	FNO.
NORMAND Nadine	Chargée des relations avec le Parlement à la FNSEA.
PERRET Jacques	Sous-directeur de la protection sociale – DGFAR
PERRET Michel	Chef du bureau de la faune et de la flore sauvage – MEED.
PREVERAUD Serge	FNO.
PROST Jean-Pierre	Ingénieur à l'Institut de l'élevage .
QUEHEILLE Jean-Baptiste	Directeur de la coopérative d'agneaux de lait des Pyrénées - AXURIA .
REDOULES Jérôme	Président d'une organisation de producteurs et président de l'association interprofessionnelle.
REQUIN Anthony	Direction générale du trésor et de la politique économique – Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
ROSSAT MIGNOT Gisèle	Conseillère auprès de la présidente directrice générale de l'INRA
SALABERT Christian	Chargé de développement rural (pour la région auvergne) à la Commission européenne.
	Vice-Président de l'APCA

SALMON Jean	Adjointe au sous-directeur des exploitations agricoles – DG FAR – Ministère de l'agriculture.
SIMON Marie-Annick	Sous-directeur – DG ER – Ministère de l'agriculture.
SOPENA Alain	Président de la FNSAFER
THEVENOT André	Chargé de mission « agriculture » à la fédération nationale de Crédit agricole
VALOT Alexandre	Chef de bureau de la prévision du financement et des études - DG FAR – Ministère de l'agriculture et de la pêche.
VASLIN Pierre	

Liste des personnes ayant également contribué à produire des documents :

BOUSSIER Daniel	Chargé de mission à l'Office interprofessionnel de l'élevage.
CHASSARD Mélanie	Chargée de mission – SCEES.
DEHAUT Monique	Chargée d'études « Secteurs ovin, caprin et équin » à la DGPEI Ministère de l'agriculture et de la pêche.
FRAYSSE Joël	Service central des enquêtes et études statistiques – SCEES.
RATTIN Solange	Chargée de mission – SCEES.
RUAS Jean-François	Chargé d'études à la DGPEI.
WESPIERRE Anne-Sophie	Chargée de mission à la DGPEI.

La mission tient à exprimer de sincères remerciements à toutes les personnes rencontrées pour la qualité de leur accueil et des entretiens.